

---

**PROCES-VERBAL**  
**Conseil communautaire du 14 décembre 2021**

---

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, QUIGNON François, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, POIRE Jean-Paul, GLORIEUX Gérard, BOUCRY Firmin, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, DARSIN Didier, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, VASSEUR Dany, FROIDURE James, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, ESCARD Marie-Elisabeth, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BLAMPOIX Christophe, MOUTON Valérie, PORTOIS Nicolas, HERDUIN Michèle, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, DELAIRE Rose-France, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, DEVAUX Ginette, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, MALIVOIR Marcel, CLABAULT Lionel, RIMBERT Patrick, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, de BEAUFORT Jean. 66

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : CABOS Thierry (suppléant de GUILBERT Francis), BOUBERT Claude (suppléant de de MONCLIN Arnaud), LONGUE-EPEE Bruno (suppléant de GOETHALS Eddy), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), QUENNEHENT Hervé (suppléant de LENGLET Xavier). 5

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : ROUILLARD François (pouvoir à NOBLESSE Albert), LEFEBVRE Jean-Luc (pouvoir à NOBLESSE Albert), BULCOURT Marc (pouvoir à LEMOINE Jacques), FACQUET Agnès (pouvoir à RICOUART Jean-Pierre), VAQUER Florence (pouvoir à SIMON André), ROUX Alain (pouvoir à FROIDURE James), GUILLAIN Lionel (pouvoir à CHARBONNIER Sylvain), BOUTHORS Didier (pouvoir à D'HOINE Catherine), BOSSU Jérémie (pouvoir à HUYON Jean-Luc), MANACH Sylvain (pouvoir à VUE Fabrice), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), AUZOU Emmanuel (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à D'HAILLECOURT Bernard), BLONDIN David (pouvoir à ESCARD Marie-Elisabeth), MARSEILLE Frédéric (pouvoir à RIMBERT Patrick), DUSSUELLE Dominique (pouvoir à DEVAUX Ginette), BLONDIN. 17

Étaient absents ou excusés : PADE Laurence, BRUNEL Catherine, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, BEAUCOURT Benoît, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, DOLIQUE Benoît, TAVERNE Roger, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, VAN OOTEGHEM Clarisse, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Céline, TEN Alexis, DUFOUR Guy, GUILBERT Joël, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, PREMMEREUR Patricia, TERNOIS Jocelyne, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, GENTY Marcel, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, NOPPE Robert, LEFEBVRE Grégory, BLAREL Marc, BOUTON Pascal, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, LEBEGUE Catherine, CAULIER Amaury, MELLIER Martine, BOURGOIS Alexis, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, HOUAS Jean-Claude, DESMAREST Olivier, CALIPPE Sylviane, BOURGOIS Nicolas, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, BRUTELLE Hervé. 59

**ORDRE DU JOUR**

---

**1. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 1.1. **Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2021**
- 1.2. **Restitution des informations du bureau du 29 octobre**

**2. BUDGET / FINANCES**

**2.1. BUDGET PRINCIPAL**

- 2.1.1. **Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.**
- 2.1.2. **BP 2022 – Budget Principal**
- 2.1.3. **Budget PRINCIPAL : DM n° 3**
- 2.1.4. **Autorisation Programme-Crédit de paiement / Autorisation d'engagement-Crédit de paiement (AP/CP – AE/CP).**
- 2.1.5. **Fiscalité éolienne 2021**
- 2.1.6. **Levée de prescription quadriennale de créances issues de marchés publics**

- 2.2. BUDGETS ANNEXES
  - 2.2.1. BP 2022 – MOBILITE
  - 2.2.2. BP 2022 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
  - 2.2.3. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
  - 2.2.4. DIAGNOSTICS VENTES
  - 2.2.5. BP 2022 - AQUASOA
  - 2.2.6. BP 2022 - CENTRE SOCIAL-JEUNESSE
  - 2.2.7. BP 2022 - REOM
  - 2.2.8. REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2022
  - 2.2.9. BP 2022 - ZAC CROIXRAULT
  - 2.2.10. BP 2022 – PICARD'ia
  - 2.2.11. BP 2022 – ZAC LE BOSQUEL
  - 2.2.12. BP 2022 - ZAC OISEMONT
  - 2.2.13. BP 2022 - ENTRETIEN de COMMUNES
  - 2.2.14. BP 2022 - SECRETARIAT de MAIRIE
  - 2.2.15. BP 2022 - LOGEMENT
- 3. VOIRIE
- 3.1. Fonds de concours
- 4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
  - 4.1. Acquisition de terrains ZAC de CROIXRAULT auprès de JJA
  - 4.2. Convention avec la SAFER
  - 4.3. Dérogation à la règle du repos dominical
  - 4.4. Avenant au marché « Construction d'un complexe multi-loisirs ZAC de la Mine d'or à Croixrault ».
  - 4.5. Avenant aux marchés de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe multi-loisirs à Croixrault
  - 4.6. Avenant 5-2020 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hôtel-pépinière d'entreprise
- 5. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
  - 5.1. Nouvelles modalités de subvention par la CC2SO
- 6. URBANISME
  - 6.1. Renouvellement des conventions relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme
- 7. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)
  - 7.1. Engagement dans la démarche "Territoire engagé transition écologique"
- 8. RESSOURCES HUMAINES
  - 8.1. Modification du tableau indicatif des emplois
  - 8.2. Créations et suppressions de postes suite aux propositions d'avancements de grade au 1/12/2021.
  - 8.3. Organisation du temps de travail
  - 8.4. Indemnités kilométriques
- 9. CULTURE
  - 9.1. Week-end « Théâtre amateurs »
- 10. PETITE ENFANCE
  - 10.1. Convention partenariale relative à la gestion de la crèche Les Fripouilles (Essertaux) avec la Communauté de Communes Avre Luce Noye.
- 11. PATRIMOINE
  - 11.1. Acquisition de la villa des Fauvettes
  - 11.2. Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre portant extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Molliens-Dreuil.
- 12. INFORMATION(S) DIVERSE(S)
- 13. QUESTION(S) DIVERSE(S)

Le Président ouvre la séance à 9h25 et rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il demande aux personnes quittant la séance ce matin de garder leur boîtier de vote électronique en vue de la reprise après midi.

Il est demandé de respecter une minute silence suite au décès de deux agents de la CC2SO.

Il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Michel CORDIER, commune de Saint-Germain-sur-Bresle, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

**Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Michel CORDIER comme secrétaire de séance.**

Le Président propose de tester le fonctionnement du boîtier de vote électronique.

## **1. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **1.1. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2021**

Le Président propose de passer au vote sur ce point.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 74 voix POUR, 1 ABSTENTION (CHARBONNIER Sylvain) et 4 non-participations au vote, APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 8 novembre 2021.**

### **1.2. Restitution des informations du bureau du 29 octobre**

#### **➔ Demandes de subventions**

Le Président présente en séance les demandes de subventions suivantes :

- Une subvention d'un montant de 205 438 € a été sollicitée auprès du Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale pour la « construction de deux classes et une cantine à Molliens-Dreuil ».
- Une subvention d'un montant de 624 574 € a été sollicitée auprès de l'État au titre de la DSIL pour la « réhabilitation de l'école maternelle de Molliens-Dreuil ».
- Une subvention d'un montant de 125 092 € a été sollicitée auprès du Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale pour la « construction de locaux d'archives dans le cadre des travaux d'extension du siège de la CC2SO ».
- Une subvention d'un montant de 40 749 € a été sollicitée auprès de l'État au titre de la DETR pour la « création d'une antenne du SAAD à Molliens-Dreuil ».
- Les subventions suivantes ont été sollicitées pour la création de voies de circulation douce de desserte de la ZAC de la Mine d'Or :
  - 54 797 € auprès du Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale,
  - 54 797 € auprès de la Région
- Les subventions suivantes ont été sollicitées pour le projet d'« hôtel-pépinière d'entreprises » :
  - 266 039 € auprès du Conseil départemental de la Somme au titre de la politique territoriale,
  - 567 582 € auprès de la Région dans le cadre de la PRADET
  - 80 000 € auprès de la Région dans le cadre du FRATRI
  - 400 000 € auprès de l'État au titre de la DETR
  - 586 782 € auprès de l'État au titre de la DSIL
  - 2 509 798 € auprès de l'État au titre du FNADT

Par ailleurs, 23 125 € ont été demandés au Conseil départemental au titre de la politique territoriale pour des travaux dans des écoles, 109 912€ ont été demandés à l'État au titre de la DETR, 306 931 € ont été demandés à l'État au titre de la DECIL.

- Les subventions suivantes ont été sollicitées pour la réhabilitation du gymnase de Beaucamps-le-Vieux :
  - 300 000 € auprès du Conseil départemental de la Somme au titre du « Dispositif de soutien aux équipements sportifs »
  - 299 250 € auprès de l'État au titre de la DETR
- Une subvention d'un montant de 38 970 € a été sollicitée auprès du Conseil départemental de la Somme au titre du « Dispositif de soutien aux équipements sportifs » pour la réhabilitation des gymnases d'Airaines et de Plachy-Buyon.
- Une subvention d'un montant de 118 000 € a été sollicitée auprès de l'État dans le cadre de la mesure du Plan de Relance « Soutien à certaines cantines scolaires ».

## ➔ Octroi de subventions

Le Président présente en séance l'octroi des subventions suivantes :

- **Attribution de subventions aux écoles privées du territoire**

- ✓ Une subvention d'un montant de 49 808 € a été attribuée à l'école Jeanne d'Arc à Conty.
- ✓ Une subvention d'un montant de 55 399 € a été attribuée à l'école Saint-Joseph à Oisemont.

- **Octroi des subventions ci-dessous aux Associations du territoire :**

- **Demande des associations au titre de l'aide à la licence :**

• Association Sportive du Collège Charles Bignon	142,98 €
• Judo Club Beaucamps-le-Vieux	1320,00 €
• Conty Loeuilly Sporting Club	522,00 €
• Loeuilly Canoë Kayak	730,00 €
• Tennis Club de Poix	752,00 €
• Club de judo Hornoy / Oisemont	2760,00 €
• Les Ateliers du Val de Selle	1925,00 €
• Basket Ball Club du Contynois	1091,50 €
• Funakoshi Karaté (Oisemont)	222,00 €
• Association Sportive Allery Airaines (AS2A)	668,00 €
• SLP Equennes Poix ( <i>longue paume</i> )	483,00 €
• US Poix natation	616,00 €
• A.G.M. ( <i>Association gymnastique Molliens</i> )	945,00 €
• Etoile Sportive Des Deux Vallées	650,00 €
• Club de danse de Oisemont	146,00 €
• Judo Club de Poix de Picardie	600,00 €
• Tir Quercitain ( <i>Quesnoy sur Airaines</i> )	301,00 €
• La Roue Cool VTT (Poix)	286,00 €
• SC Templiers Oisemont	665,00 €
• Union sportive de Lignières – Chatelain	415,00 €
• Poix handball	827,75 €

<b>Association</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant attribué</b>
• MFR Oisemont	• Pink party : une soirée qui fait swinguer le territoire pour octobre rose !	535,00 €
• SC Templiers Oisemont	• Projet gourde SC templiers Oisemont	180,00 €
• Atout lire	• Amener les jeunes vers la lecture	1500,00 €
• Les Petits Curieux	• Je me cultive responsable et solidaire	1520,00 €
• Té ô Soleil	• Festival les Ecrémés	1000,00 €

Montant global des subventions attribuées : 20 660,25 €.

Le Président rappelle que la CC2SO base son aide aux associations sur le remboursement des cotisations pour l'adhésion aux fédérations. Il invite donc les élus à relayer cette information dans les villages. Il indique que ces fonds proviennent de l'écrêtement de la fiscalité éolienne au-delà de 12 MW et précise qu'il est envisagé d'étendre ce remboursement aux associations culturelles.

- **Le règlement intérieur de la cantine scolaire a été modifié et approuvé en prenant en compte l'instauration de la cantine à 1 € au 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Le Président indique que 42 % des enfants du territoire pourraient bénéficier de la cantine à 1 €.

## **2. BUDGET / FINANCES**

### **2.1. BUDGET PRINCIPAL**

#### **2.1.1. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes.**

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, présente les données suivantes :

- La majorité des agents de catégorie C sont des femmes (488 femmes contre 67 hommes)
- Les femmes sont moins nombreuses dans la catégorie B (16 femmes et 20 hommes)
- Les femmes sont mieux représentées en catégorie A et A+ (12 femmes et 9 hommes)
- Temps complet : 53 hommes et 100 femmes
- Temps partiel : 2 hommes et 6 femmes
- Temps non complet : 41 hommes et 410 femmes (les postes les plus concernés sont l'aide à domicile et le scolaire)
- La pénibilité au travail concerne essentiellement la population féminine (horaires variables et travail le week-end, notamment pour les auxiliaires de vie).

Dans les instances communautaires, les femmes représentent 25 % du Conseil communautaire, 37 % des membres du bureau et 25 % des vice-présidents.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la communication du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et il l'invite à mettre en place un groupe de réflexion sur l'égalité femmes-hommes.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, explique que de tout temps, lorsqu'il a choisi des collaborateurs, il a privilégié la compétence, indépendamment du sexe des candidats. Il assure que dans la fonction publique, les écarts de rémunération ne sont pas ceux observés dans le privé, mais la rédaction d'un rapport sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes s'impose aussi à la fonction publique.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, estime que dans les promotions et la formation les hommes sont favorisés au détriment des femmes.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, répond que la CC2SO n'applique pas une politique défavorable aux femmes. Il ajoute que nombre des conducteurs sont des conductrices.

Le Président estime que les différences culturelles entre hommes et femmes se corrigent petit à petit et souligne l'importance d'étudier la situation chaque année.

#### **2.1.2. Budget PRINCIPAL : DM n° 3**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'il manque 17 000 € au budget pour verser aux communes la totalité de leur part de la fiscalité éolienne. Il convient donc de valider cette modification budgétaire.

***Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 75 voix POUR et 4 non-participations au vote, APPROUVE les termes de la délibération modificative de crédits n °3 sur le Budget Principal 2021.***

### 2.1.3. BP 2022 – Budget Principal

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments du budget primitif principal 2022 ci-dessous. Elle explique que c'est le résultat d'un travail collaboratif entre les vice-présidents, les commissions et les services de la CC2SO.

#### SAAD

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 011 - Charges à caractère général	233 600,00 €	210 596,89 €	251 900,00 €	
Chap 012 – Charges de personnel	4 107 000,00 €	3 561 152,65 €	4 300 000,00 €	
Chap 042 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chap 65 – Autres charges de gestion	500,00 €	0,00 €	500,00 €	
Chap 67 – Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 342 100,00 €</b>	<b>3 771 749,54 €</b>	<b>4 553 400,00 €</b>	
<b>Recettes</b>				
Chap 013 – Atténuations de charges	49 000,00 €	88 266,57 €	50 000,00 €	
Chap 70 – Produits des services	1 480 000,00 €	1 515 729,76 €	1 440 000,00 €	
Chap 74 – Dotations et participations	2 800 000,00 €	2 609 945,04 €	2 900 000,00 €	
Chap 75 – Autres Produits de gestion courants	0,00 €	200,00 €	0,00 €	
Chap 77 – Produits exceptionnels	0,00 €	593,86 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 329 000,00 €</b>	<b>4 214 735,23 €</b>	<b>4 390 000,00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	
Chap 21 – Immobilisations corporelles	2 183,04 €	15 775,82 €	2 000,00 €	
Chap 23 – Travaux en cours	110 000,00 €	1 108,80 €	109 979,20 €	
<b>TOTAL</b>	<b>142 183,04 €</b>	<b>16 884,62 €</b>	<b>151 979,20 €</b>	
<b>Recettes</b>				
Chap 040 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chap 10 - FCTVA	0,00 €	2 292,04 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 292,04 €</b>	<b>0,00 €</b>	

#### INVESTISSEMENT

Au chapitre 23 figure l'extension du bureau à Molliens pour 109 000 €

#### FONCTIONNEMENT

Au chapitre 012, il est prévu le recrutement de 30 agents pour pallier aux absences, aux formations et soulager nos agents.

En recettes, figurent la participation des familles (chapitre 70) et la convention avec le CD Somme (chapitre 74).

#### Portage des repas

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 011 - Charges à caractère général	307 720,00 €	333 756,01 €	328 620,00 €	
Chap 012 – Charges de personnel	86 000,00 €	81 256,61 €	124 000,00 €	
Chap 042 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>393 720,00 €</b>	<b>415 012,62 €</b>	<b>452 620,00 €</b>	
<b>Recettes</b>				
Chap 013 – Atténuations de charges	0,00 €	30,26 €	0,00 €	
Chap 70 – Produits des services	390 000,00 €	363 057,40 €	390 000,00 €	
Chap 75 – Autres Produits de gestion courants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>390 000,00 €</b>	<b>363 087,66 €</b>	<b>390 000,00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 21 – Immobilisations corporelles	3 000,00 €	3 148,80 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>3 148,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	

Les tarifs pratiqués sont de 7€ pour la CC2SO et de 8,40 € hors du territoire

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande si le prix de 7 € est HT.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que c'est net de TVA, tout comme les prix du fournisseur.

## Téléalarme

FONCTIONNEMENT		Provisoire	
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	46 000,00 €	38 769,57 €	40 000,00 €
Chap 67 - Charges exceptionnelles	200,00 €	22,20 €	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 200,00 €</b>	<b>38 791,77 €</b>	<b>40 200,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 70 – Produits des services	36 000,00 €	35 194,12 €	35 000,00 €
Chap 74 – Dotations et participations	5 800,00 €	6 007,57 €	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 800,00 €</b>	<b>41 201,69 €</b>	<b>40 000,00 €</b>

Ce service a concerné, en 2021, 686 bénéficiaires dont 523 payants et 163 pris en charge par le département.

## SAVD (Service d'Accompagnement pour le bien Vieillir à Domicile)

FONCTIONNEMENT		Provisoire	
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	204 150,00 €	234 185,39 €	317 600,00 €
Chap 012 – Charges de personnel	172 000,00 €	199 803,02 €	250 000,00 €
Chap 65 – Subvention	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 042 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>406 150,00 €</b>	<b>433 988,41 €</b>	<b>567 600,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 013 – Atténuations de charges	0,00 €	252,32 €	0,00 €
Chap 74 – Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	9 600,00 €
Chap 74 – Dotations et participations	162 000,00 €	198 130,44 €	337 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>162 000,00 €</b>	<b>198 382,76 €</b>	<b>347 400,00 €</b>

INVESTISSEMENT		Provisoire	
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 21 – Immobilisations corporelles	123 299,99 €	48 772,75 €	60 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>123 299,99 €</b>	<b>48 772,75 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 040 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 10 - FCTVA	8 700,00 €	4 711,59 €	0,00 €
Chap 13 – Subventions d'investissement	45 861,17 €	0,00 €	19 461,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 561,17 €</b>	<b>4 711,59 €</b>	<b>19 461,17 €</b>

Il est rappelé que la prévention, la santé et l'alimentation sont les 3 piliers des actions transversales du SAVD.

## Bus itinérant

FONCTIONNEMENT		Provisoire	
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	30 584,00 €	1 948,90 €	39 370,00 €
Chap 012 – Charges de personnel	210 000,00 €	7 277,67 €	158 000,00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>240 584,00 €</b>	<b>9 226,57 €</b>	<b>197 370,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 013 – Atténuations de charges	- €	240,44 €	- €
Chap 70 – Produits des services	40 800,00 €	3 168,84 €	- €
Chap 74 – Dotations et participations	- €	29 540,00 €	32 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 800,00 €</b>	<b>32 949,28 €</b>	<b>32 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	313 300,00 €	104 960,00 €	38 740,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>313 300,00 €</b>	<b>104 960,00 €</b>	<b>38 740,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 10 - FCTVA	- €	8 608,80 €	- €
Chap 13 – Subventions d'investissement	38 922,33 €	22 032,00 €	126 826,33 €
<b>TOTAL</b>	<b>38 922,33 €</b>	<b>30 640,80 €</b>	<b>126 826,33 €</b>

La mise en œuvre du bus itinérant avec l'ensemble des services qu'il regroupe se fera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Voirie

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	1 184 650,00 €	1 050 161,35 €	1 111 050,00 €
Chap 012 – Charges de personnel	70 000,00 €	57 172,24 €	65 000,00 €
Chap 042 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 66 – Charges Financières	61 000,00 €	55 333,38 €	52 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 315 650,00 €</b>	<b>1 162 666,97 €</b>	<b>1 228 050,00 €</b>
Recettes			
Chap 013 – Atténuations de charges	0,00 €	3 233,34 €	0,00 €
Chap 70 – Produits des services	0,00 €	88,00 €	0,00 €
Chap 74 – Dotations et participations	135 000,00 €	166 299,51 €	150 000,00 €
Chap 75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 77 – Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>135 000,00 €</b>	<b>169 620,85 €</b>	<b>150 000,00 €</b>
INVESTISSEMENT			
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilés	445 000,00 €	433 226,05 €	430 000,00 €
Chap 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	510,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	102 100,00 €	1 152,00 €	25 000,00 €
Chap 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	3 270 000,70 €	756 619,31 €	2 679 318,48 €
Chap 4581 OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	694 340,00 €	260 146,21 €	952 944,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 511 950,70 €</b>	<b>1 451 143,57 €</b>	<b>4 087 262,48 €</b>
Recette			
Chap 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	200 000,00 €	97 917,09 €	100 000,00 €
Chap 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	78 000,00 €	132 877,22 €	0,00 €
Chap 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 4582 - OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTE)	694 340,00 €	260 146,18 €	899 494,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 472 340,00 €</b>	<b>490 940,49 €</b>	<b>999 494,00 €</b>

Ce budget permettra la continuité du programme d'enduits, de fauchage, de déneigement et de création de saignées ainsi que du programme de travaux neufs + Voiries JJA + Ouvrages d'art.

A noter qu'un emprunt de 750 000 € sera contracté d'ici peu pour les travaux neufs réalisés en 2021, cela fait 2 ans qu'il n'y en avait pas eu.

## GEMAPI

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	142 000,00 €	100 158,13 €	181 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>142 000,00 €</b>	<b>100 158,13 €</b>	<b>181 000,00 €</b>
INVESTISSEMENT			
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 000,00 €	0,00 €	81 750,00 €
Chap 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>81 750,00 €</b>
Recettes			
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 13 – Subventions d'investissement	20 336,00 €	0,00 €	20 336,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 336,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 336,00 €</b>

L'élaboration d'un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols est lancé sur le territoire communautaire avec l'assistance de l'AMEVA.

Il est rappelé que les cotisations sont financées par l'écrêtement de l'éolien soit 145 000 €.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, rappelle que le territoire de la CC2SO est à cheval sur deux bassins versants, l'un relevant de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'autre de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, qui sont deux financeurs potentiels, ce qui complique les choses. Il explique que l'étude porte toutefois sur l'ensemble du territoire de la CC2SO.

## Espaces verts

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 011 - Charges à caractère général	34 000,00 €	26 986,29 €	48 000,00 €	
Chap 012 – Charges de personnel	160 000,00 €	127 056,95 €	171 500,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>194 000,00 €</b>	<b>154 043,24 €</b>	<b>219 500,00 €</b>	

Recettes		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 013 – Atténuations de charges	10 000,00 €	23 601,91 €	10 000,00 €	
Chap 70 – Produits des services	4 000,00 €	9 853,76 €	30 000,00 €	
Chap 74 – Dotations et participations	31 000,00 €	33 403,50 €	11 000,00 €	
Chap 75 – Autres produits de gestion	0,00 €		0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>45 000,00 €</b>	<b>66 859,17 €</b>	<b>51 000,00 €</b>	

INVESTISSEMENT		Provisoire		
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 21 – Immobilisations corporelles	4 000,00 €	3 741,01 €	38 924,15 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>3 741,01 €</b>	<b>38 924,15 €</b>	

Ce service sera doté d'un fourgon avec plateau ainsi que de nouvelles débroussailleuses et tronçonneuses.

## Aménagement de l'espace

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 011 - Charges à caractère général	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	
Chap 012 – Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chap 65 –Autres charges de gestion courante	136 000,00 €	89 235,00 €	137 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>143 000,00 €</b>	<b>89 235,00 €</b>	<b>144 000,00 €</b>	

Recettes		Provisoire		
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 013 – Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chap 75 – Autres produits de gestion courante	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>	

Il est rappelé que le chapitre 65 regroupe les cotisations au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois et à l'ADUGA.

Jean-Jacques STOTER, Vice-Président à l'Aménagement de l'espace et à la Mobilité, rappelle que l'année 2021 a été marquée par le projet de territoire qui devrait faire l'objet d'une présentation à la conférence des maires du mois de janvier 2022.

## OP 15 Éolien

### INVESTISSEMENT – OPERATION 15 EOLIEN

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 23 – Constructions	50 000,00 €	196 000,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>196 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>

Recettes	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 13 – Subventions	25 000,00 €	125 000,00 €	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>125 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>

Jean-Jacques STOTER, Vice-Président à l'Aménagement de l'espace et à la Mobilité, rappelle qu'il avait été décidé de créer avec la SEM la SAS Somme Sud-Ouest Energies pour être copropriétaires d'une éolienne située à Croixrault et l'exploiter. De ce fait, depuis le 1<sup>er</sup> février 2020, les deux propriétaires perçoivent le produit de la vente de l'énergie générée : 2020 ayant été l'année la plus venteuse depuis 2000, le revenu s'est élevé à 421 000 €. L'année 2021 a été moins venteuse, les ventes devraient se situer autour de 300 000 €.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, précise qu'une fois les charges et les impôts déduits, le revenu de la SAS s'élève en 2020 à 100 000 €.

## Développement économique

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	415 670,40 €	168 500,33 €	239 549,40 €
Chap 012 – Charges de personnel	167 000,00 €	129 852,12 €	175 000,00 €
Chap 042 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion	10 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €
Chap 66 – Charges financières	34 500,00 €	4 703,51 €	33 900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>627 170,40 €</b>	<b>303 055,96 €</b>	<b>548 449,40 €</b>

Recettes	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 013 – Atténuations de charges	0,00 €	505,84 €	0,00 €
Chap 74 – Dotations et participations	67 300,00 €	10 957,88 €	62 300,00 €
Chap 75 – Autres produits de gestion courants	0,00 €	213,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>67 300,00 €</b>	<b>11 676,72 €</b>	<b>62 300,00 €</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 13 – Emprunts et dettes	105 000,00 €	66 478,36 €	0,00 €
Chap 16 – Emprunts et dettes	44 000,00 €	53 449,74 €	47 000,00 €
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	2 923,20 €	2 923,20 €	0,00 €
Chap 204 – Subventions d'équipement versées	37 000,00 €	36 911,00 €	50 000,00 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	202 000,00 €	666,60 €	200 000,00 €
Chap 4581 – Opérations sous mandat	39 317,00 €	0,00 €	39 317,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>430 240,20 €</b>	<b>160 428,90 €</b>	<b>336 317,00 €</b>

Recettes	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 10 - FCTVA	0,00 €	206,35 €	0,00 €
Chap 040 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 13 – Subventions d'investissement	98 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	100 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Chap 4582 – Opérations sous mandat	78 700,00 €	31 745,33 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>276 700,00 €</b>	<b>40 951,68 €</b>	<b>40 000,00 €</b>

Ce projet de budget inclut les points suivants :

- Étude pour création cuisine centrale et magasin producteurs
- Subvention pour le Cluster VERT
- Subvention « Aide à l'Immobilier » d'entreprise : 50 000 €
- Achat revente d'un terrain (au cas où) : 200 000 €
- Fonds de la relance avec la Région : 78 700 €

## Tourisme

FONCTIONNEMENT		Provisoire	
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	130 685,00 €	28 131,07 €	134 084,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	72 000,00 €	71 183,35 €	71 200,00 €
Chap 042 - Opérations d'ordre	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 65 - Autres charges de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>208 685,00 €</b>	<b>99 314,42 €</b>	<b>205 284,00 €</b>

Recettes			
Chap 70 - Produits des services	1 500,00 €	1 590,00 €	1 600,00 €
Chap 74 - Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 590,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>

INVESTISSEMENT		Provisoire	
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 16 - Emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles	12 293,60 €	7 779,44 €	750,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 293,60 €</b>	<b>7 779,44 €</b>	<b>750,00 €</b>

Recettes			
Chap 040 - Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 10 - FCTVA	0,00 €	356,85 €	0,00 €
Chap 13 - Subventions d'investissement	71 233,00 €	64 110,00 €	7 123,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>71 233,00 €</b>	<b>64 466,85 €</b>	<b>7 123,00 €</b>

Il est prévu le financement du Schéma de développement touristique (60 000 €) et des différents panneaux signalétiques (11 000 €).

## Culture

FONCTIONNEMENT		TOTAL	Provisoire	TOTAL
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 011 - Charges à caractère général	102 890,00 €	81 482,32 €	116 730,00 €	
Chap 012 - Charges de personnel	111 000,00 €	68 028,33 €	76 400,00 €	
Chap 042 - Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>213 890,00 €</b>	<b>149 510,65 €</b>	<b>193 130,00 €</b>	

Recettes			
Chap 013 - Atténuations de charges	0,00 €	471,90 €	0,00 €
Chap 70 - Produits des services	7 000,00 €	2 780,84 €	7 890,00 €
Chap 77 - Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>3 252,74 €</b>	<b>7 890,00 €</b>

INVESTISSEMENT		Provisoire	
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	520,00 €	0,00 €	1 040,00 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles	5 275,42 €	3 357,42 €	951,63 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 795,42 €</b>	<b>3 357,42 €</b>	<b>1 991,63 €</b>

Ce projet intègre, dans le chapitre 011, 93 000 € de spectacles tout public et jeune public.

## Festival Chahut Vert

FONCTIONNEMENT		Provisoire	
Dépenses	BP 2020	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	184 250,00 €	205 776,39 €	268 400,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	7 050,00 €	7 283,23 €	7 000,00 €
Chap 67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>191 300,00 €</b>	<b>213 059,62 €</b>	<b>275 400,00 €</b>

Recettes			
Chap 013 - Atténuations de charges	0,00 €	117,91 €	0,00 €
Chap 70 - Produits des services	27 600,00 €	57 341,20 €	117 000,00 €
Chap 74 - Dotations et participations	7 000,00 €	2 000,00 €	7 000,00 €
Chap 75- Autres Produits de gestion courante	41 400,00 €	19 459,50 €	33 300,00 €
Chap 77- Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 000,00 €</b>	<b>78 918,61 €</b>	<b>157 300,00 €</b>

2022 verra la tenue de la 6<sup>ème</sup> édition du Chahut vert qui se tient normalement les années paires (2021 avait été en remplacement de l'édition 2020 annulée pour cause de COVID).

## Lecture

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	216 637,00 €	185 492,30 €	227 305,00 €
Chap 012 – Charges de personnel	400 500,00 €	288 729,38 €	320 000,00 €
Chap 042 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 66 – Charges financières	2 700,00 €	2 674,67 €	2 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>619 837,00 €</b>	<b>476 896,35 €</b>	<b>549 405,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 013 – Atténuations de charges	0,00 €	8 946,19 €	0,00 €
Chap 70 – Produits des services	900,00 €	510,00 €	500,00 €
Chap 74 – Dotations et participations	0,00 €	23 690,61 €	0,00 €
Chap 75 – Autres Produits de gestion courante	0,00 €	365,52 €	0,00 €
Chap 77 – Produits exceptionnels	0,00 €	241,15 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>900,00 €</b>	<b>33 753,47 €</b>	<b>500,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilés	13 150,00 €	13 112,95 €	14 000,00 €
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	520,00 €	0,00 €	6 420,00 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	7 088,63 €	7 305,14 €	23 401,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 758,63 €</b>	<b>20 418,09 €</b>	<b>43 821,81 €</b>

Pour rappel, en 2021, la base était de 4,07 € par habitant pour les communes ayant une bibliothèque. Pour 2022, il est inscrit 1,50 € par habitant communautaire soit +12 000 € pour l'achat d'ouvrages.

## Urbanisme

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	33 420,00 €	26 026,99 €	70 370,00 €
Chap 012 – Charges de personnel	42 200,00 €	36 737,82 €	42 200,00 €
Chap 042 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 620,00 €</b>	<b>62 764,81 €</b>	<b>112 570,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 013 – Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 74 – Dotations et participations	1 000,00 €	0,00 €	1 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 13 – Subventions à reverser	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €
Chap 202 – Immobilisations incorporelles	270 000,00 €	16 754,40 €	251 630,60 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	800,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>273 300,00 €</b>	<b>16 754,40 €</b>	<b>254 130,60 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 10 – FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 13 - Subventions d'investissement	150 343,00 €	25 292,00 €	124 227,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>150 343,00 €</b>	<b>25 292,00 €</b>	<b>124 227,00 €</b>

Ce projet tient compte de l'état d'avancement des 3 PLUi en cours :

- Contynois
- Sud-Ouest Amiénois
- Région Oisemont

## Habitat

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général		143 312,00 €	123 148,32 €	107 520,00 €
Chap 012 – Charges de personnel		21 000,00 €	4 592,26 €	21 000,00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion		414 000,00 €	388 858,58 €	552 000,00 €
Chap 67 – Charges Exceptionnelles		0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL		578 312,00 €	516 599,16 €	680 520,00 €
Recettes				
Chap 013 – Atténuations de charges		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 74 – Dotations et participations		196 500,00 €	109 148,67 €	296 500,00 €
TOTAL		196 500,00 €	109 148,67 €	296 500,00 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 21 – Immobilisations corporelles		500,00 €	0,00 €	500,00 €
4581 – OPERATIONS SOUS MANDAT (DEP)		94 909,08 €	28 625,45 €	127 152,82 €
TOTAL		95 409,08 €	28 625,45 €	127 652,82 €
Recette				
4582 - OPERATIONS SOUS MANDAT (REC)		165 627,00 €	62 320,00 €	212 571,00 €
TOTAL		165 627,00 €	62 320,00 €	212 571,00 €

Il est rappelé qu'en phase opérationnelle du PIG, 107 000 € y sont consacrés par an et qu'il est versé 252 000 € de subventions aux particuliers.

Par ailleurs, la CC2SO paye au Pôle métropolitain les Autorisations du Droit des Sols (ADS), qui sont ensuite refacturées en partie aux communes.

Le Président explique que les maires sont les mieux placés pour détecter les logements à rénover en priorité, la CC2SO compte sur eux pour remonter les besoins et faire en sorte que le PIG fasse du bon travail sans attendre que les habitats soient trop dégradés. Dans ce cadre, la coopération des maires est indispensable. Il ajoute que le travail des auxiliaires de vie est plus pénible lorsque la personne qu'ils aident vit dans un habitat dégradé.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, rappelle que la CC2SO a signé une convention tripartite en vertu de laquelle les communes sont aidées à instruire leurs documents d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables). Cette convention est censée s'achever en 2021 et les maires doivent signer la prochaine (2021-2027) et la renvoyer aux services compétents. Par ailleurs, elles doivent signer l'avenant relatif à la dématérialisation de la saisie des services de l'État à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, explique que la facturation reçue au titre d'opérations de 2017 et 2018 ne correspondait pas au nombre d'affaires traitées.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, explique que sur une facture d'environ 4 000 € pour sa commune, un écart de 26 € a été relevé après vérification, ce qui est infime.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que la commune de Villers-Campsart se trouve dans la même situation.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, rappelle que l'État s'est déchargé de cette mission en 2016.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-L'Abbaye, regrette de n'avoir reçu que maintenant la convention tripartite alors qu'elle a été signée en avril.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, explique que c'est le Pôle Métropolitain qui a délibéré sur la convention au mois d'avril.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, souligne que la CC2SO a reçu la convention en novembre et qu'elle arrive pour vote à ce conseil communautaire.

**PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)****FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Provisoire		
	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	6 200,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Chap 012 – Charges de personnel	21 000,00 €	4 592,31 €	21 000,00 €
Chap 042 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 200,00 €</b>	<b>4 592,31 €</b>	<b>36 000,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses			
	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	2 500,00 €	0,00 €	500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>

Courant 2022, une publication est envisagée à destination des habitants pour les informer du PCAET et des gestes utiles au quotidien pour lutter contre le réchauffement climatique.

**Communication****FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Provisoire		
	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	162 810,00 €	96 694,33 €	111 210,00 €
Chap 012 – Charges de personnel	77 500,00 €	57 715,72 €	91 000,00 €
Chap 042 – Opérations d'ordre	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 310,00 €</b>	<b>154 410,05 €</b>	<b>202 210,00 €</b>

**Recettes**

Chap 013 – Atténuations de charges	0,00 €	460,54 €	0,00 €
Chap 70 – Produits des services	1 000,00 €	7 718,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>8 178,54 €</b>	<b>2 000,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses			
	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	148 540,00 €	0,00 €	160 820,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>148 540,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>160 820,00 €</b>

**Recettes**

Chap 10 – FCTVA	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 040 – Opérations d'ordre	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Il est rappelé que les missions de ce services Communication s'articulent autour de 3 axes :

- institutionnel,
- services,
- communes.

En 2022, la mise en place de campagnes de communication via différents canaux se poursuivra, dont le numérique.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, indique que sur sa commune les travaux d'installation de la fibre ont pris du retard à cause de certains poteaux. Il demande si une réunion avec Somme Numérique est prévue prochainement.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, répond que Somme Numérique a sollicité la CC2SO pour fixer une date qui n'a pas encore été arrêtée.

**Crèche Les Frimousses** (Poix-de-Picardie)**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Provisoire		
	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	134 835,00 €	94 738,88 €	124 910,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	450 000,00 €	416 472,19 €	485 000,00 €
Chap 042 - Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 67 - Charges spécifiques	0,00 €	474,58 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>584 835,00 €</b>	<b>511 685,65 €</b>	<b>609 910,00 €</b>

**Recettes**

Chap 013 - Atténuations de charges	8 000,00 €	43 718,23 €	8 000,00 €
Chap 70 - Produits des services	90 000,00 €	103 034,61 €	110 000,00 €
Chap 74 - Dotations et participations	266 000,00 €	258 371,46 €	250 000,00 €
Chap 75 - Autres Produits de gestion courante	0,00 €	35,56 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>364 000,00 €</b>	<b>405 159,86 €</b>	<b>368 000,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Provisoire		
	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 16 - Emprunts et dettes	20 600,00 €	20 543,56 €	0,00 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles	31 600,00 €	16 445,13 €	15 640,00 €
Chap 23 - Travaux en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 200,00 €</b>	<b>36 988,69 €</b>	<b>15 640,00 €</b>

**Recettes**

Chap 040 - Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 10 - FCTVA	0,00 €	1 456,90 €	0,00 €
Chap 13 - Subvention d'investissement	2 477,00 €	2 098,34 €	258,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 477,00 €</b>	<b>3 555,24 €</b>	<b>258,20 €</b>

Il est annoncé que ce projet tient compte du recrutement d'une auxiliaire puéricultrice « volante » pour les structures petite enfance.

**Crèche Les Fripouilles** (Essertaux)**FONCTIONNEMENT**

Dépenses	Provisoire		
	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	53 780,00 €	54 113,99 €	54 380,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	161 000,00 €	178 815,63 €	197 300,00 €
Chap 042 - Opérations d'ordre	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 65 - Autres charges de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>215 980,00 €</b>	<b>232 929,62 €</b>	<b>251 680,00 €</b>

**Recettes**

Chap 013 - Atténuations de charges	0,00 €	1 709,87 €	0,00 €
Chap 70 - Produits des services	50 000,00 €	62 455,07 €	57 000,00 €
Chap 74 - Dotations et participations	95 000,00 €	153 510,58 €	115 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>145 000,00 €</b>	<b>217 675,52 €</b>	<b>172 000,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	Provisoire		
	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 21 - Immobilisations corporelles	5 950,00 €	4 573,30 €	0,00 €
Chap 23 - Travaux en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 950,00 €</b>	<b>4 573,30 €</b>	<b>0,00 €</b>

**Recettes**

Chap 13 - Subvention d'investissement	1 104,18 €	1 104,18 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 104,18 €</b>	<b>1 104,18 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le budget de cette crèche située à Essertaux, tient compte d'une participation de la CCALN à hauteur de 45 % du reste à charge.

## Crèche Sucre d'orge (Conty)

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	1 000,00 €	3 271,89 €	3 170,00 €
Chap 42 – Opération d'ordre de transfert	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion	125 000,00 €	100 305,92 €	115 000,00 €
Chap 66 – Charges financières	1 100,00 €	1 054,90 €	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>127 100,00 €</b>	<b>104 632,71 €</b>	<b>119 170,00 €</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilés	31 000,00 €	30 826,53 €	32 000,00 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 23 – Travaux en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>30 826,53 €</b>	<b>32 000,00 €</b>

Ce budget permet d'apporter une subvention d'équilibre à hauteur de 115 000 € pour cette crèche gérée par une association.

## Crèche Mosaïk (Airaines)

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	33 270,00 €	162,07 €	42 120,00 €
Chap 012 – Charges de personnel	150 000,00 €	0,00 €	230 000,00 €
Chap 042 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>183 270,00 €</b>	<b>162,07 €</b>	<b>272 120,00 €</b>

### Recettes

Chap 013 – Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 70 – Produits des services	30 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Chap 74 – Dotations et participations	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
Chap 75 – Autres Produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>110 000,00 €</b>

Il s'agira, en 2022, du premier budget de cette structure dont l'ouverture est attendue au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

## Fête de la Petite Enfance

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	18 000,00 €	10 263,00 €	18 000,00 €
6185 Frais de colloques et séminaires	18 000,00 €	10 263,00 €	18 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>10 263,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>

Grâce à ce budget, il est prévu de réitérer cet évènement qui, en 2021, s'est déroulé en même temps que les Arti locales.

## Relais petite enfance

FONCTIONNEMENT	TOTAL	Provisoire	TOTAL
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	15 170,00 €	4 357,82 €	16 875,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	77 000,00 €	58 544,42 €	97 000,00 €
Chap 042 - Opérations d'ordre	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 170,00 €</b>	<b>62 902,24 €</b>	<b>113 875,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 013 - Atténuations de charges	0,00 €	466,37 €	0,00 €
Chap 74 - Dotations et participations	50 000,00 €	41 681,53 €	38 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>42 147,90 €</b>	<b>38 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 16 - Emprunts et dettes	1 600,00 €	1 548,89 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>	<b>1 600,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 040 - Opérations d'ordre	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 10 - FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

La CC2SO cherche à recruter un agent éducateur de jeunes enfants (poste inscrit au budget 2022), les candidatures sont les bienvenues.

## Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

FONCTIONNEMENT	BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	600,00 €		25 510,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	29 500,00 €		0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 100,00 €</b>		<b>25 510,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 013 - Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 74 - Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 21 - Immobilisations corporelles	2 000,00 €		0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Ce budget concerne le lieu qui sera situé à la crèche d'Airaines sachant que l'animation du LAEP sera faite par un intervenant extérieur et un psychologue.

## Halte Garderie Itinérante Rou'l'Doudou

FONCTIONNEMENT	BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	14 950,00 €	8 914,60 €	12 760,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	95 000,00 €	90 631,03 €	69 700,00 €
Chap 67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 950,00 €</b>	<b>99 545,63 €</b>	<b>82 460,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 013 - Atténuations de charges	0,00 €	1 684,04 €	0,00 €
Chap 70 - Produits des services	7 000,00 €	6 790,70 €	7 000,00 €
Chap 74 - Dotations et participations	30 200,00 €	52 324,19 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 200,00 €</b>	<b>60 798,93 €</b>	<b>27 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 21 - Immobilisations corporelles	6 000,00 €	3 720,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>3 720,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Cette halte-garderie itinérante repose sur un fourgon relooké qui tourne dans différentes salles des fêtes du territoire (elle ne va plus aller à Airaines (suite à l'ouverture de la structure) pour se rendre à Oisemont).

Lionel CLABAULT, commune de Saulchoy-sous-Poix, demande que les règles d'éviction des enfants soient assouplies car dès que le nez coule ou dès qu'est détectée une température de 38 degrés les enfants ne sont pas acceptés dans les crèches, alors que les assistantes maternelles les acceptent.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que les crèches accueillent des groupes plus nombreux que ceux des assistantes maternelles et que la moindre pathologie peut avoir des conséquences sur les autres enfants.

Lionel CLABAULT, commune de Saulchoy-sous-Poix, fait part de son insatisfaction à l'égard de cette réponse.

## Scolaire

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 011 - Charges à caractère général	1 695 800,00 €	1 444 858,17 €	1 584 380,00 €	
Chap 012 – Charges de personnel	2 140 000,00 €	2 071 722,89 €	2 200 000,00 €	
Chap 65 – Autres charges de gestion	110 000,00 €	22 076,00 €	135 000,00 €	
Chap 66 – Charges financières	29 060,00 €	33 969,39 €	40 000,00 €	
Chap 67 - Charges exceptionnelles	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 994 860,00 €</b>	<b>3 572 626,45 €</b>	<b>3 959 380,00 €</b>	
<b>Recettes</b>				
Chap 013 – Atténuations de charges	80 000,00 €	56 228,46 €	50 000,00 €	
Chap 70 – Produits des services	0,00 €	397,57 €	80 000,00 €	
Chap 74 – Dotations et participations	120 000,00 €	74 871,48 €	70 000,00 €	
Chap 75 – Autres Produits de gestion courants	0,00 €	8 492,13 €	1 000,00 €	
Chap 77 – Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>139 989,64 €</b>	<b>201 000,00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 16 – Emprunts et dettes	235 730,00 €	206 895,64 €	220 000,00 €	
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	60 000,00 €	0,00 €	30 390,00 €	
Chap 21 – Immobilisations corporelles	464 272,63 €	259 627,39 €	496 873,95 €	
Chap 23 – Travaux en cours	76 772,28 €	68 002,68 €	8 769,60 €	
<b>TOTAL</b>	<b>836 774,91 €</b>	<b>534 525,71 €</b>	<b>756 033,55 €</b>	
<b>Recettes</b>				
Chap 040 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chap 10 - FCTVA	0,00 €	39 133,62 €	50 000,00 €	
Chap 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	242 231,72 €	170 051,18 €	356 697,06 €	
<b>TOTAL</b>	<b>242 231,72 €</b>	<b>209 184,80 €</b>	<b>406 697,06 €</b>	

Ce budget concerne une compétence « lourde » de la CC2SO comme l'indiquent les nombres figurant aux différents chapitres. En 2022, le dispositif « cantine à 1 € » sera mis en place (cf budget cantine) et il y aura la poursuite de la convention avec la convention avec la région qui finance une partie du coût de l'accompagnement des maternelles dans les autocars.

Par ailleurs, plusieurs programmes de travaux sont actés dans ce budget pour différents établissements scolaires.

## Cantine

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 011 - Charges à caractère général	743 550,00 €	653 884,30 €	709 750,00 €	
Chap 012 – Charges de personnel	574 500,00 €	558 476,68 €	570 000,00 €	
Chap 042 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chap 65 – Autres charges de gestion	2 500,00 €	778,61 €	2 000,00 €	
Chap 66 – Charges financières	11 550,00 €	23 256,48 €	40 000,00 €	
Chap 67 - Charges exceptionnelles	2 000,00 €	5 390,89 €	5 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 334 100,00 €</b>	<b>1 241 786,96 €</b>	<b>1 326 750,00 €</b>	
<b>Recettes</b>				
Chap 013 – Atténuations de charges	2 000,00 €	9 227,48 €	2 000,00 €	
Chap 70 – Produits des services	907 000,00 €	993 265,07 €	612 500,00 €	
Chap 74 – Dotations et participations	3 000,00 €	1 864,00 €	294 000,00 €	
Chap 75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €	1 039,01 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>912 000,00 €</b>	<b>1 005 395,56 €</b>	<b>908 500,00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 16 – Emprunts et dettes	106 230,00 €	93 566,51 €	114 000,00 €	
Chap 21 – Immobilisations corporelles	81 000,00 €	1 502,20 €	123 500,00 €	
Chap 23 – Travaux en cours	0,00 €	0,00 €	2 388,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>187 230,00 €</b>	<b>95 068,71 €</b>	<b>239 888,00 €</b>	

Ce budget prévoit l'harmonisation des tarifs et le dispositif « Cantine à 1 € » (convention de financement avec l'État pour 3 ans).

Pour mémoire, jusqu'en 2021, les tarifs étaient : Allery, le moins cher, à 3,10 €, 3 sites à 3,60 €, 4 sites à 3,80€, Airaines à 3,90€, Croixrault à 3,95 €, Gauville à 4,15€, 3 sites à 4,20€, Poix à 4,25€ et 7 sites à 4,40€  
A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il y aura 4 tarifs : 1€, 3,60€, 4€ et 4,40 € en fonction des quotients familiaux.

Le Président affirme que la cantine à 1 € s'inscrit dans le contexte du PAT, du contrat local de santé, de la cuisine centrale, du besoin de circuits courts dans l'alimentation et permet de lutter contre les problèmes d'obésité.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, craint que la demande excède l'offre. Ainsi, dans sa commune, la moitié des enfants sont concernés par la cantine à 1 €.

Enfin, le plan de relance est sollicité pour le remplacement du matériel et de l'équipement des cuisines.

## Périscolaire

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 011 - Charges à caractère général	117 350,00 €	137 041,94 €	161 850,00 €	
Chap 012 – Charges de personnel	700 000,00 €	728 028,69 €	950 000,00 €	
Chap 042 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chap 67 - Charges exceptionnelles	0,00 €	399,19 €	0,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>817 350,00 €</b>	<b>865 469,82 €</b>	<b>1 111 850,00 €</b>	
<b>Recettes</b>				
Chap 013 – Atténuations de charges	1 000,00 €	35 041,10 €	15 000,00 €	
Chap 70 – Produits des services	190 000,00 €	182 872,83 €	200 000,00 €	
Chap 74 – Dotations et participations	70 000,00 €	200 199,05 €	200 000,00 €	
Chap 75 – Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>261 000,00 €</b>	<b>418 112,98 €</b>	<b>415 000,00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 21 – Immobilisations corporelles	6 850,00 €	900,00 €	26 200,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>6 850,00 €</b>	<b>900,00 €</b>	<b>26 200,00 €</b>	
<b>Recettes</b>				
Chap 10 - FCTVA	0,00 €	147,63 €	0,00 €	
Chap 040 – Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>147,63 €</b>	<b>- €</b>	

Ce service se déploie sur 21 sites périscolaires et emploie 142 agents, ce qui explique la prégnance du chapitre 012 dans ce budget. Toutefois, dès le 1<sup>er</sup> janvier, une modification des plannings interviendra pour contenir les charges de personnel.

**ACM – extrascolaire****FONCTIONNEMENT**

Provisoire

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	267 000,00 €	246 007,62 €	286 260,00 €
Chap 012 – Charges de personnel	807 000,00 €	950 266,85 €	1 000 000,00 €
Chap 42 – Opérations d'ordre de transfert	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion	86 000,00 €	5 785,00 €	80 000,00 €
Chap 66 – Charges financières	2 950,00 €	2 905,56 €	2 600,00 €
Chap 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €	280,30 €	1 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 163 950,00 €</b>	<b>1 205 245,33 €</b>	<b>1 369 860,00 €</b>

**Recettes**

Chap 013 – Atténuations de charges	20 000,00 €	31 829,45 €	20 000,00 €
Chap 70 – Produits des services	205 000,00 €	146 121,38 €	200 000,00 €
Chap 74 – Dotations et participations	150 000,00 €	560 502,42 €	350 000,00 €
Chap 75 – Autres Produits de gestion courants	0,00 €	55,96 €	0,00 €
Chap 77 – Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>375 000,00 €</b>	<b>738 509,21 €</b>	<b>570 000,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 16 – Emprunts et dettes	10 550,00 €	10 515,67 €	11 000,00 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	1 705,00 €	755,00 €	- €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>12 255,00 €</b>	<b>11 270,67 €</b>	<b>11 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 10 - FCTVA	- €	83,50 €	- €
Chap 13 – Subventions d'investissement	14 074,67 €	15 680,01 €	4 532,00 €
Chap 040 – Opérations d'ordre	- €	- €	- €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>14 074,67 €</b>	<b>15 763,51 €</b>	<b>4 532,00 €</b>

Ce budget concerne les accueils collectifs de mineurs (ACM) qui se localisent sur 12 sites de la CC2SO. Il prévoit des subventions aux associations pour 80 000 € inscrits au chapitre 65.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, indique que certains parents sont mécontents car le tarif le plus élevé de la cantine a augmenté. Il demande s'il est prévu d'harmoniser ceux des centres de loisirs.

Catherine D'HOINE, vice-présidente en charge du centre social et de la jeunesse, indique que le tarif de cantine baisse pour tous, en tout cas pour ceux pour lesquels c'était le plus cher. Sur l'harmonisation des tarifs des centres de loisirs, l'étude est prévue courant 2022 et sera examinée en commission.

## Équipements sportifs

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	180 450,00 €	100 982,99 €	165 650,00 €
Chap 012 – Charges de personnel	80 000,00 €	40 246,27 €	60 000,00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion courante	16 700,00 €	5 593,00 €	16 700,00 €
Chap 66 – Charges Financières	13 600,00 €	13 209,30 €	12 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>290 750,00 €</b>	<b>160 031,56 €</b>	<b>254 350,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 013 – Atténuations de charges	0,00 €	918,72 €	0,00 €
Chap 74 – Dotations et participations	24 000,00 €	31 321,60 €	33 000,00 €
Chap 75 – Autres Produits de gestion courante	0,00 €	15 401,85 €	0,00 €
Chap 77 - Produits exceptionnels	0,00 €	19,66 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>47 661,83 €</b>	<b>33 000,00 €</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilés	67 400,00 €	67 595,16 €	71 000,00 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	242 000,00 €	138 636,09 €	170 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>309 400,00 €</b>	<b>206 231,25 €</b>	<b>241 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 040 – Opérations d'ordre	0,00 €	5 630,31 €	0,00 €
Chap 10 - FCTVA	20 000,00 €	3 650,66 €	0,00 €
Chap 13 – Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>9 280,97 €</b>	<b>0,00 €</b>

Ce budget concerne les 6 gymnases communautaires et la base nautique située à Ô-de-Selle.

## Patrimoine

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	48 600,00 €	41 369,14 €	66 280,00 €
Chap 012 – Charges de personnel	77 200,00 €	69 868,89 €	68 100,00 €
Chap 042 – Opérations d'ordre	4 800,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 600,00 €</b>	<b>111 238,03 €</b>	<b>134 380,00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 013 – Atténuations de charges	0,00 €	2 153,49 €	0,00 €
Chap 75 – Autres Produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 77 – Produits spécifiques	0,00 €	318,12 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 471,61 €</b>	<b>0,00 €</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	23 316,00 €	3 540,00 €	1 776,00 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles	9 200,00 €	0,00 €	119 163,50 €
Chap 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	112 893,60 €	92 690,46 €	20 203,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>145 409,60 €</b>	<b>96 230,46 €</b>	<b>141 142,64 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap 040 – Opérations d'ordre	4 800,00 €	6 052,64 €	0,00 €
Chap 10 - FCTVA		1 458,84 €	
Chap 13 – Subventions d'investissement	32 708,00 €	0,00 €	32 708,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 508,00 €</b>	<b>6 052,64 €</b>	<b>32 708,00 €</b>

Ce service assure la maintenance de 116 bâtiments et il est prévu en 2022 l'achat d'un véhicule pour 30 000 € et d'un modulaire pour 75 000 € afin de pallier les ouvertures de classes et/ou les périodes de travaux dans les écoles.

**Maison de santé de Quevauvillers****FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	3 300,00 €	19 462,53 €	8 100,00 €
Chap 66 – Charges financières	9 850,00 €	4 993,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 150,00 €</b>	<b>24 455,53 €</b>	<b>18 100,00 €</b>

**Recettes**

Chap 74 – Dotations et participations	6 000,00 €	364,16 €	0,00 €
Chap 75 – Autres produits de gestion	21 000,00 €	21 036,00 €	21 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>21 400,16 €</b>	<b>21 000,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	18 600,00 €	13 880,35 €	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 600,00 €</b>	<b>13 880,35 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

Budget classique pour une année normale.

**Maison de santé de Molliens****FONCTIONNEMENT**

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	38 050,00 €	38 563,74 €	5 450,00 €
Chap 66 – Charges financières	12 850,00 €	9 867,67 €	12 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 900,00 €</b>	<b>48 431,41 €</b>	<b>17 950,00 €</b>

**Recettes**

Chap 74 – Dotations et participations	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Chap 75 – Autres produits de gestion	27 000,00 €	27 276,00 €	27 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>27 276,00 €</b>	<b>27 000,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	24 300,00 €	18 087,53 €	26 000,00 €
Chap 23 – Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 300,00 €</b>	<b>18 087,53 €</b>	<b>52 000,00 €</b>

Budget qui prévoit 26 000 € pour des travaux de transformation d'un bureau en cabinet médical.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, demande comment a été arbitrée la répartition des dépenses entre PMS et aide aux personnes âgées.

Xavier DESCOUTURES, directeur général des services techniques de la CC2SO, explique que l'architecte a bien distingué ce qui relève de la réhabilitation de l'existant pour le spécialiste et ce qui relève de la création d'un bâtiment de 37 m<sup>2</sup> pour le bureau de l'aide à domicile.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, observe que si le cardiologue n'était pas venu, la dépense de 100 000 € n'aurait pas été faite.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que cette dépense était nécessaire dans tous les cas de figure puisque lors de l'évaluation externe du service d'aide à domicile il a été remarqué que l'accueil ne disposait pas de salle d'attente et donc ne respectait pas les normes. Par conséquent, des travaux d'infrastructure sur le site étaient indispensables, même sans l'installation d'un médecin supplémentaire à la maison de santé.

Le Président affirme que l'arrivée d'un spécialiste sur le territoire est une excellente nouvelle pour les habitants, et il rappelle que c'était l'objectif de la construction des maisons de santé.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, rappelle que les maisons de santé sont le fruit d'un fort engagement de la CC2SO pour éviter la désertification médicale. Il observe que désormais le territoire apparaît comme normalement doté dans le CLS2. La décision avait été prise de faire supporter par les loyers le coût du remboursement de l'emprunt (capital et intérêts) souscrit pour bâtir.

### PMS d'Hornoy-le-Bourg

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 011 - Charges à caractère général	25 695,00 €	24 949,06 €	11 560,00 €	
Chap 66 – Charges financières	7 700,00 €	7 658,17 €	7 500,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>33 395,00 €</b>	<b>32 607,23 €</b>	<b>19 060,00 €</b>	
<b>Recettes</b>				
Chap 75 – Autres produits de gestion	35 000,00 €	34 998,24 €	35 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>34 998,24 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées	19 800,00 €	19 740,76 €	21 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>19 800,00 €</b>	<b>19 740,76 €</b>	<b>21 000,00 €</b>	

Ce budget concernant le pôle médical de santé est classique.

### Archives

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 011 - Charges à caractère général	26 700,00 €	45 775,09 €	6 130,00 €	
Chap 012 – Charges de personnel	32 200,00 €	28 740,77 €	32 200,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>58 900,00 €</b>	<b>74 515,86 €</b>	<b>38 330,00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
Chap 21 – Immobilisations corporelles	1 300,00 €	1 134,00 €	3 100,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>1 134,00 €</b>	<b>3 100,00 €</b>	
<b>Recettes</b>				
Chap 10 – FCTVA	0,00 €	186,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>186,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

Ce service, créé au 01/06/2020, prévoit, dans son budget 2022, 3 100 € de mobiliers pour l'aménagement des futurs locaux.

Isabelle de WAZIERS, Vice-présidente en charge des Finances, poursuit sa présentation par les différentes opérations d'investissement.

### OP11 Agrandissement du siège

INVESTISSEMENT OP 11								
Dépenses	BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022	Reprise au BP	APCP 2023	
OP 11 Agrandissement siège	1 133 316,00 €	58 129,52 €	79 500,93 €	1 042 000,00 €	1 121 500,93 €	1 218 000,00 €	100 000,00 €	
2111 Terrains				42 000,00 €	42 000,00 €			
2313 Constructions	1 133 316,00 €	58 129,52 €	79 500,93 €	1 000 000,00 €	1 079 500,93 €	1 218 000,00 €	100 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 133 316,00 €</b>	<b>58 129,52 €</b>	<b>79 500,93 €</b>	<b>1 042 000,00 €</b>	<b>1 121 500,93 €</b>	<b>1 218 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>	
						<b>2 439 500,93 €</b>		
Recettes	BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022			
OP 11 Agrandissement siège	603 550,00 €	763,09 €	543 550,00 €	160 000,00 €	703 550,00 €			
10222 FCTVA	60 000,00 €	763,09 €		160 000,00 €	160 000,00 €			
1311 Etat et établissements	543 550,00 €		543 550,00 €		543 550,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>603 550,00 €</b>	<b>763,09 €</b>	<b>543 550,00 €</b>	<b>160 000,00 €</b>	<b>703 550,00 €</b>			

Ce budget, consacré à l'agrandissement du siège social de la CC2SO prévoit un lancement des travaux en 2022 sachant qu'il y aura 1 218 000 € à inscrire au Budget Supplémentaire.

## OP12 – Équipement aquatique Aquasoa

### INVESTISSEMENT OP 12

Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>OP 12 Equipement Aquatique</b>		<b>40 590,00 €</b>	<b>21 171,21 €</b>	<b>13 825,67 €</b>
2313	Constructions	40 590,00 €	21 171,21 €	13 825,67 €
<b>TOTAL</b>		<b>40 590,00 €</b>	<b>21 171,21 €</b>	<b>13 825,67 €</b>

Ce budget prévoit la fin de l'opération par le règlement de reliquats de factures.

## OP 14 Crèches d'Airaines

### INVESTISSEMENT OP 14

Dépenses		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022
<b>OP 14 Crèche Airaines</b>		<b>2 150 000,00 €</b>	<b>1 396 103,23 €</b>	<b>753 895,70 €</b>	<b>82 000,00 €</b>	<b>835 895,70 €</b>
2111	Terrains				7 000,00 €	7 000,00 €
2312	Constructions			63 099,00 €	70 000,00 €	133 099,00 €
2313	Constructions	2 150 000,00 €	1 396 103,23 €	690 796,70 €	5 000,00 €	695 796,70 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 150 000,00 €</b>	<b>1 396 103,23 €</b>	<b>753 895,70 €</b>	<b>82 000,00 €</b>	<b>835 895,70 €</b>

Recettes		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022
<b>OP 14 Crèche Airaines</b>		<b>1 507 702,47 €</b>	<b>992 737,85 €</b>	<b>671 823,76 €</b>	<b>190 935,00 €</b>	<b>862 758,76 €</b>
10222	FCTVA		160 888,35 €		180 000,00 €	180 000,00 €
1312	Régions	109 340,00 €	56 265,18 €	53 081,82 €	10 935,00 €	64 016,82 €
1313	Départements	276 565,00 €	212 527,00 €	64 038,00 €		64 038,00 €
1318	Autres	878 410,57 €	443 488,63 €	430 885,73 €		430 885,73 €
16878	Pret CAF	243 386,90 €	119 568,69 €	123 818,21 €		123 818,21 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 507 702,47 €</b>	<b>992 737,85 €</b>	<b>671 823,76 €</b>	<b>190 935,00 €</b>	<b>862 758,76 €</b>

Il s'agit d'un budget pour la fin de l'opération avec une ouverture de la structure prévue au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

## OP 15 éolien

### INVESTISSEMENT OP 15

Dépenses		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022
<b>OP 15 EOLIEN</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
2313	Constructions	50 000,00 €			50 000,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>

Recettes		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022
<b>OP 15 EOLIEN</b>		<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
1323	Départements	25 000,00 €			25 000,00 €	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>25 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>

Le budget ouvert correspond à la réalisation d'une unité de fabrication d'hydrogène (électrolyseur).

## OP 16 – RPC Oisemont

### INVESTISSEMENT OP 16

Dépenses		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022
OP 16 RPC Oisemont		50 520,53 €	10 532,42 €	34 499,23 €	11 000,00 €	45 499,23 €
16878	Emprunts CAF	10 600,00 €	10 532,42 €		11 000,00 €	11 000,00 €
21848	Mobilier	1 581,30 €				0,00 €
2313	Constructions	38 339,23 €		34 499,23 €		34 499,23 €
<b>TOTAL</b>		<b>50 520,53 €</b>	<b>10 532,42 €</b>	<b>34 499,23 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>45 499,23 €</b>

Recettes		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022
OP 16 RPC Oisemont		108 696,80 €	29 683,48 €	56 969,80 €	0,00 €	56 969,80 €
10222	FCTVA		29 683,48 €			
1312	Régions	56 969,80 €		56 969,80 €		56 969,80 €
1313	Départements	51 727,00 €				
<b>TOTAL</b>		<b>108 696,80 €</b>	<b>29 683,48 €</b>	<b>56 969,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 969,80 €</b>

Opération qui est terminée mais restent des reliquats de factures à régler et des subventions à percevoir.

## OP17 groupe scolaire de Namps

### INVESTISSEMENT OP 17

Recettes		BP 2021	CA 2021
OP 17 Groupe scolaire Namps		191 821,83 €	191 693,60 €
10222	FCTVA		195,14 €
1312	Régions	191 821,83 €	191 498,46 €
<b>TOTAL</b>		<b>191 821,83 €</b>	<b>191 693,60 €</b>

Opération close : subventions perçues.

## OP 19 Salle associative à vocation sportive Oisemont

### INVESTISSEMENT OP 19

Dépenses		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022
OP 19 Gymnase Oisemont		607 000,00 €	507 627,54 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
2313	Constructions	607 000,00 €	507 627,54 €	10 000,00 €		10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>607 000,00 €</b>	<b>507 627,54 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>

Recettes		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022
OP 19 Gymnase Oisemont		362 260,00 €	161 930,30 €	293 504,62 €	0,00 €	293 504,62 €
10222	FCTVA		93 174,92 €			
1311	Etat et établissements nationaux	182 660,00 €	34 377,69 €	148 282,31 €		148 282,31 €
1312	Régions	179 600,00 €	34 377,69 €	145 222,31 €		145 222,31 €
<b>TOTAL</b>		<b>362 260,00 €</b>	<b>161 930,30 €</b>	<b>293 504,62 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>293 504,62 €</b>

## OP 21 Hôtel d'entreprises

### INVESTISSEMENT OP 21

Dépenses		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022	Reprise au BS	APCP 2023
OP 21 Hôtel d'entreprise ZAC		1 500 000,00 €	202 469,53 €	97 384,56 €	1 100 000,00 €	1 197 384,56 €	3 100 000,00 €	2 148 000,00 €
2111	Terrains				100 000,00 €	100 000,00 €		
2313	Constructions	1 500 000,00 €	202 469,53 €	97 384,56 €	1 000 000,00 €	1 097 384,56 €	3 100 000,00 €	2 148 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 500 000,00 €</b>	<b>202 469,53 €</b>	<b>97 384,56 €</b>	<b>1 100 000,00 €</b>	<b>1 197 384,56 €</b>	<b>3 100 000,00 €</b>	<b>2 148 000,00 €</b>
							<b>6 445 384,56 €</b>	

Recettes		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022
OP 21 Hôtel d'entreprise ZAC		0,00 €	585,91 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
10222	FCTVA	0,00 €	585,91 €		50 000,00 €	50 000,00 €
1641	Emprunts					0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>585,91 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>

## OP 23 Salle de réunion spectacle Poix

### INVESTISSEMENT OP23

Dépenses		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022	Reprise au BS
OP23 Salle réunion spectacle P		150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
2313	Constructions	150 000,00 €			50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>150 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>
							150 000,00 €

Cette opération concerne les études de faisabilité et honoraires de maîtrise d'œuvre pour la piscine tournesol. Des crédits supplémentaires seront inscrits après la reprise des résultats.

## OP 25 Cantine et 2 Classes à Moliens-Dreuil

### INVESTISSEMENT OP 25

Dépenses		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022	Reprise au BS	APCP 2023
OP 25 Cantine Classes Moliens		185 600,00 €	2 663,40 €	90 816,60 €	192 120,00 €	282 936,60 €	787 063,40 €	1 000 000,00 €
2313	Constructions	185 600,00 €	2 663,40 €	90 816,60 €	192 120,00 €	282 936,60 €	787 063,40 €	1 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>185 600,00 €</b>	<b>2 663,40 €</b>	<b>90 816,60 €</b>	<b>192 120,00 €</b>	<b>282 936,60 €</b>	<b>787 063,40 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
							2 070 000,00 €	

Recettes		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022
OP 25 Cantine Classes Moliens		285 600,00 €	0,00 €	285 600,00 €	0,00 €	285 600,00 €
1311	Etat et établissemen	285 600,00 €		285 600,00 €		285 600,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>285 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>285 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>285 600,00 €</b>

Il s'agit de la construction d'une cantine et 2 classes à Moliens pour un montant de 1 255 000 € (une subvention de 285 600 € a été accordée au titre de la DETR).

## OP 26 Réhabilitation du complexe sportif de Beaucamps-le-Vieux

### INVESTISSEMENT OP 26

Dépenses		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022	Reprise au BS	APCP 2023
OP 26 Complexe sportif Beauc					300 000,00 €	300 000,00 €	500 000,00 €	580 000,00 €
2313	Constructions						500 000,00 €	580 000,00 €
458192	Cne Beaucamps				300 000,00 €	300 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>580 000,00 €</b>
							1 380 000,00 €	

Recettes		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022
OP 26 Complexe sportif Beauc					300 000,00 €	300 000,00 €
458292	Cne Beaucamps				300 000,00 €	300 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>	<b>300 000,00 €</b>

Cette opération concerne à la fois les travaux de réhabilitation du gymnase pour 1 080 000 € et la création d'un dojo pour 300 000 €. il conviendra d'inscrire 500 000 € au Budget Supplémentaire. Pour la création du dojo, il est prévu 300 000 € en convention de mandat remboursé à 100% par la commune.

Une subvention a été demandée pour 599 250 € auprès des partenaires financiers.

## OP 27 Villa des Fauvettes

### INVESTISSEMENT OP 27

Dépenses		BP 2021	CA 2021	Report	Prévisions	BP 2022
OP 27 VILLA DES FAUVETTES					190 000,00 €	190 000,00 €
2111	Terrains				50 000,00 €	50 000,00 €
21318	Autres batiments publics				60 000,00 €	60 000,00 €
2313	Constructions				80 000,00 €	80 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>190 000,00 €</b>	<b>190 000,00 €</b>

Cette opération nouvelle concerne l'acquisition de la maison et du terrain pour 110 000 € (situé à côté du siège de la CC2SO) et il est prévu 80 000 € de travaux pour la mettre rapidement hors d'eau et hors d'air.

Isabelle de WAZIERS, Vice-présidente en charge des Finances, présente le tableau récapitulatif des différentes opérations d'investissement.

		BP 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022
OP 11	SIEGE AGRANDISSEMENT	1 133 316,00 €	58 129,52 €	1 121 500,93 €	1 218 000,00 €
OP 12	AQUASOA	40 590,30 €	21 171,21 €	13 825,67 €	
OP 14	CRECHE AIRAINES	2 150 000,00 €	1 396 103,23 €	835 895,70 €	
OP 15	EOLIEN	50 000,00 €		50 000,00 €	
OP 16	RPC OISEMONT	50 520,53 €	10 532,42 €	34 499,23 €	
OP 19	GYMNASE OISEMONT	607 000,00 €	507 627,54 €	10 000,00 €	
OP 21	HOTEL ENTREPRISES	1 500 000,00 €	202 469,53 €	1 197 384,56 €	3 100 000,00 €
OP 23	SALLE REUNION SPECTACLE POIX	150 000,00 €		50 000,00 €	100 000,00 €
OP 25	CANTINE CLASSES MOLLIENS	185 600,00 €	2 663,40 €	282 936,60 €	784 880,00 €
OP 26	COMPLEXE SPORTIF BEAUCAMPS				500 000,00 €
OP 27	VILLA DES FAUVETTES			190 000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 867 026,83 €</b>	<b>2 198 696,85 €</b>	<b>3 786 042,69 €</b>	<b>5 702 880,00 €</b>

Isabelle de WAZIERS, Vice-présidente en charge des Finances, signale qu'il conviendra d'inscrire au budget supplémentaire : 1 801 000 € en Investissement  
et 255 000 € en Fonctionnement

Elle rappelle les 3 subventions DETR obtenues pour un montant de 829 150 € (285 600 € pour la construction d'une cantine et 2 classes à Molliens-Dreuil et 543 550 € pour les 2 tranches des travaux d'extension du siège de la CC2SO) et présente le tableau suivant des demandes de subventions en cours :

Cantine Molliens Dreuil	205 438 €	Pol. Territoriale CD
Ecole Molliens Dreuil	624 574 €	DSIL
Archives	125 092 €	Pol. Territoriale CD
Création SAAD Molliens Dreuil	40 749 €	DETR
Dessertes Zac de la Mine d'Or	54 797 €	Région
Dessertes Zac de la Mine d'Or	54 797 €	Pol. Territoriale CD
Hôtel d'entreprises	266 039 €	Pol. Territoriale CD
Hôtel d'entreprises	567 582 €	Région PRADET (1)
Hôtel d'entreprises	80 000 €	Région FRATRI (2)
Hôtel d'entreprises	400 000 €	DETR
Hôtel d'entreprises	586 782 €	DSIL
Hôtel d'entreprises	2 509 782 €	FNADT (3)
Travaux écoles	23 125 €	Pol. Territoriale CD
Travaux écoles	306 931 €	DSIL
Travaux écoles	109 912 €	DETR
Plan relance cuisine	118 000 €	État
Gymnase Beaucamps le Vieux	300 000 €	CD Equipement sportif
Gymnase Beaucamps le Vieux	299 250 €	DETR Equipement sportif
Gymnase Airaines Plachy	38 970 €	CD Equipement sportif
<b>TOTAL</b>		<b>6 711 820 €</b>

(1) PRADET : Politique Régionale d'Aménagement et D'Equilibre du Territoire

(2) FRATRI : Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle

(3) FNADT : Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

## Budget principal

Au final, le budget principal se décompose en :

1) Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 26 204 627 €.

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général	7 430 278,40 €	6 354 139,78 €	7 397 357,00 €
Chap 012 - Charges de personnel	12 525 016,60 €	11 303 543,34 €	13 312 500,00 €
Chap 014 - Atténuation de produits	2 090 000,00 €	890 009,00 €	2 190 000,00 €
Chap 023 - Virement à la section Investissement	6 835 937,21 €	0,00 €	0,00 €
Chap 042 - Opérations d'ordre	700 000,00 €	697 353,76 €	750 000,00 €
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	2 028 210,00 €	885 740,18 €	2 242 210,00 €
Chap 66 - Charges financières	329 900,00 €	249 976,97 €	300 360,00 €
Chap 67 - Charges Exceptionnelles	34 200,00 €	6 812,16 €	12 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 973 542,21 €</b>	<b>20 387 575,19 €</b>	<b>26 204 627,00 €</b>

Recettes	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 002 - Résultat fonctionnement reporté	6 733 967,21 €	0,00 €	0,00 €
Chap 013 - Atténuations de charges	230 000,00 €	327 459,28 €	155 000,00 €
Chap 042 - Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	196 000,00 €
Chap 70 - Produits des services	3 477 800,00 €	3 564 688,59 €	3 372 090,00 €
Chap 73 - Impôts et taxes	15 841 385,00 €	13 295 024,00 €	15 522 537,00 €
Chap 74 - Dotations et participations	5 559 490,00 €	6 096 293,69 €	6 818 200,00 €
Chap 75 - Autres produits de gestion courante	128 900,00 €	136 771,12 €	138 800,00 €
Chap 77 - Produits exceptionnels	2 000,00 €	1 172,79 €	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 973 542,21 €</b>	<b>23 421 409,47 €</b>	<b>26 204 627,00 €</b>

2) Section d'investissement équilibrée à hauteur de 12 077 317,94 €.

### INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2021	CA 2021	REPORT	Prévisions 2022	TOTAL BP 2022
Chap 001 - Solde d'exécution section investissement	2 381 885,75 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	196 000,00 €	196 000,00 €
Chap 13 - Subventions d'investissement versées	107 500,00 €	66 478,36 €	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilés	1 335 800,00 €	1 235 906,47 €		1 316 600,00 €	1 316 600,00 €
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	490 349,20 €	23 217,60 €	343 211,80 €	159 210,00 €	502 421,80 €
Chap 204 - Subventions d'équipements versées	240 000,00 €	36 911,00 €	197 645,00 €	101 700,00 €	299 345,00 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles	2 269 456,94 €	831 888,93 €	229 746,21 €	1 473 590,00 €	1 708 336,21 €
Chap 23 - Immobilisations en cours	3 569 666,58 €	925 225,61 €	370 658,42 €	2 476 000,00 €	2 846 658,42 €
Chap 4581 - Opérations sous mandats	828 566,08 €	288 771,63 €	444 143,82 €	975 270,00 €	1 419 413,82 €
Chap - Opérations diverses	5 856 426,53 €	2 193 034,03 €	1 079 922,69 €	2 706 120,00 €	3 786 042,69 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>17 079 651,08 €</b>	<b>5 601 433,63 €</b>	<b>2 665 327,94 €</b>	<b>9 406 990,00 €</b>	<b>12 077 317,94 €</b>

Recettes	BP 2021	CA 2021	REPORT	Prévisions 2022	TOTAL BP 2022
Chap 021 - Virement de la section de fonctionnement	6 835 937,21 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Chap 040 - Opérations d'ordre Amortissement	700 000,00 €	697 353,76 €		750 000,00 €	750 000,00 €
Chap 10 - Dotations Fonds divers	2 879 149,22 €	3 031 053,98 €	0,00 €	570 000,00 €	570 000,00 €
Chap 13 - Subventions d'investissement	1 084 732,58 €	633 743,40 €	763 397,76 €	0,00 €	763 397,76 €
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 708 355,80 €	0,00 €	0,00 €	6 649 472,00 €	6 654 472,00 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Chap 4582 - Opérations sous mandats	938 667,00 €	354 211,51 €	490 245,00 €	921 820,00 €	1 412 065,00 €
Chap - Opérations diverses	2 832 809,27 €	900 604,88 €	1 851 448,18 €	35 935,00 €	1 887 383,18 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>17 079 651,08 €</b>	<b>5 616 967,53 €</b>	<b>3 105 090,94 €</b>	<b>8 967 227,00 €</b>	<b>12 077 317,94 €</b>

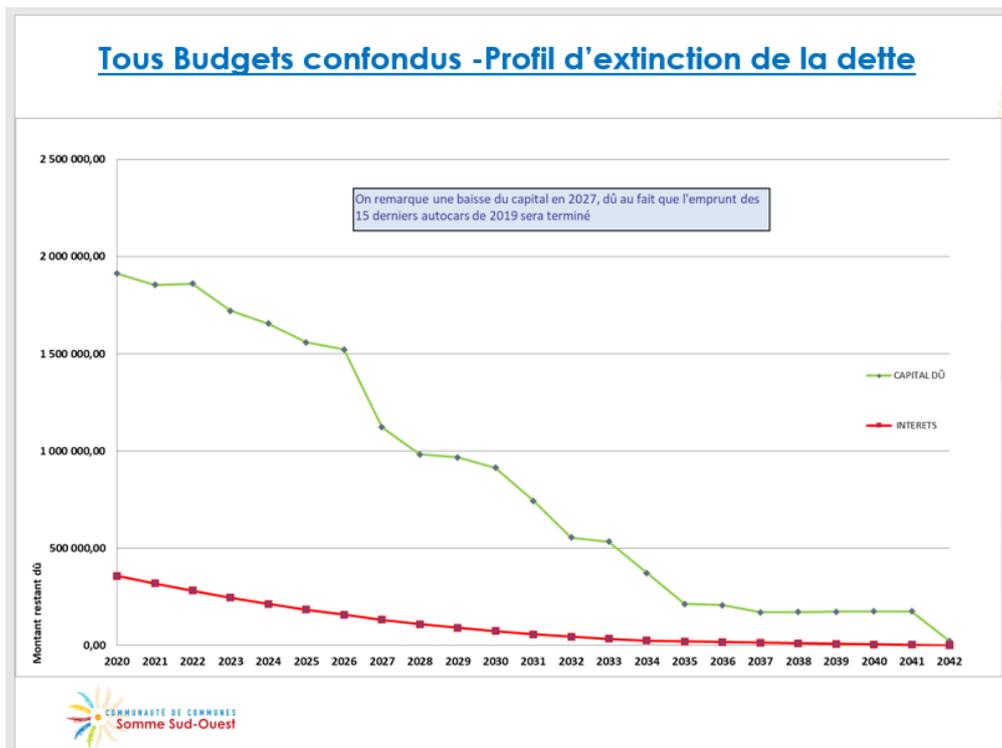
Isabelle de WAZIERS, Vice-présidente en charge des Finances, indique que l'équilibre s'obtient en inscrivant un emprunt de 6 654 472 €. mais elle précise que l'emprunt ne sera pas forcément conclut à cette hauteur, rappelant qu'en 2020 et 2021, un emprunt d'équilibre figurait pour :

- 4 600 000 € en 2020,
- 4 789 000 € en 2021.

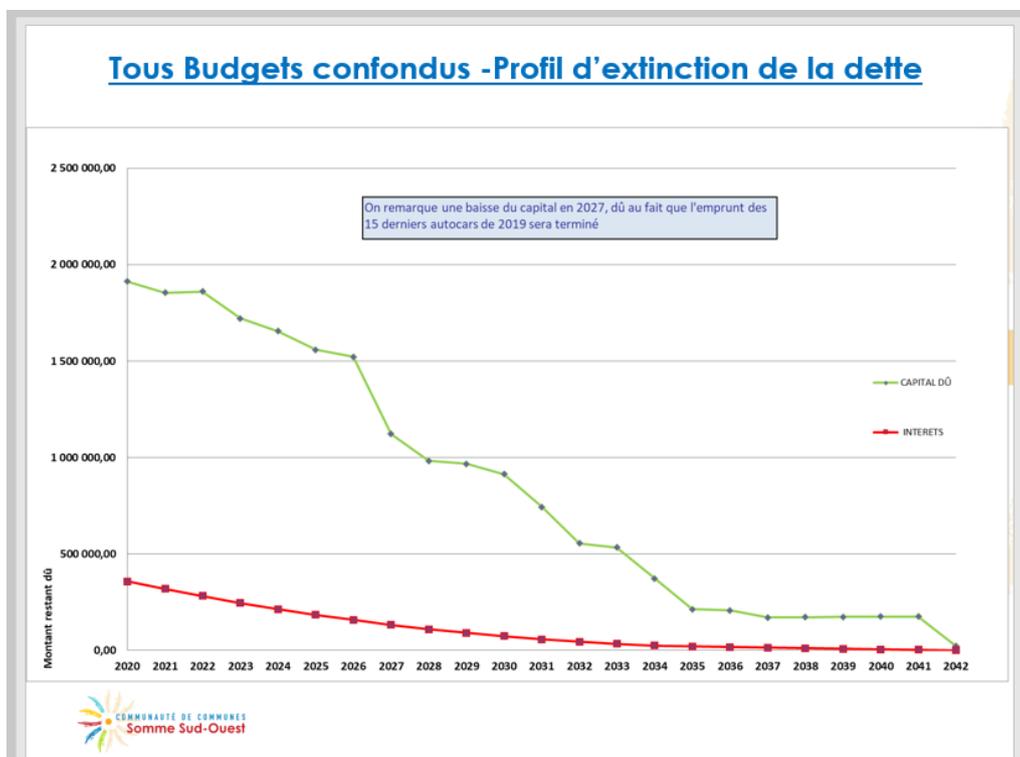
Alors qu'aucun emprunt n'a été réalisé à ce jour, ni pour la voirie ni pour les différentes OP (toutefois un emprunt de 750 000 € sera réalisé fin 2021 pour les travaux de voirie).

Isabelle de WAZIERS, Vice-présidente en charge des Finances, présente ensuite les deux profils d'extinctions des dettes (sans et avec Picard.ia dont l'emprunt de 4 350 000 € est remboursé par les investisseurs).

### Tous budgets confondus – Profil d'extinction de la dette



### Profil d'extinction de la dette avec Picard'ia



Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande si les travaux de voirie, notamment sur la ZAC de Croixrault, dont le coût est exorbitant, reposent sur un schéma imposé à la CC2SO.

Le Président répond que ces travaux servent à la desserte des terrains Picard'ia et surtout ceux de JJA. Il s'agit d'une voirie lourde et coûteuse (incluant une piste cyclable, une voie piétonne et autres). Il

précise toutefois que le marché a été attribué pour un coût de 1,5 million € au lieu des 2 millions € budgétés.

Xavier DESCOUTURES, directeur général des services techniques de la CC2SO, explique que ces voiries doivent être durables car le trafic sera important. En effet, les terrains situés entre les bâtiments la SANEF et JJA pourront accueillir d'autres entreprises. Il ajoute que la zone de Croixrault étant imperméable, des aménagements d'assainissement des eaux pluviales sont nécessaires ; de plus, une voie piétonne et la piste cyclable permettront l'accès de Poix-de-Picardie à Aquasoa en passant par Croixrault.

Jean-Jacques STOTER, vice-président de l'aménagement de l'espace et de la mobilité, confirme que ces voiries incluront les modes de transport « doux » et des possibilités de covoiturage.

Le Président précise que JJA s'occupe de ses propres aménagements.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, demande si la crise sanitaire a conduit les investisseurs de Picard'ia à revoir leurs chiffres.

Le Président répond par la négative.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, précise qu'il a été convenu avec les investisseurs que l'annuité serait moins chère les trois premières années et réajustée les années suivantes.

Jean-Jacques STOTER, vice-président de l'aménagement de l'espace et de la mobilité, observe que dès que les mesures sanitaires s'assouplissent les gens souhaitent retrouver des loisirs, donc le risque de baisse de l'appétence des consommateurs est faible. Il rappelle que la localisation de Croixrault permet aux investisseurs de prospecter sur une zone de chalandise très large, avec des clients capables de parcourir de longues distances pour passer une journée ou un week-end dans ce type de lieu encore rare en France.

Le Président assure que les investisseurs restent motivés. Il indique que l'ouverture est prévue avant l'été 2022.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-L'Abbaye, demande si l'acquisition de la Villa des Fauvettes remet en cause l'agrandissement du siège social.

Le Président répond par la négative. Il explique que la partie boisée appartient au Sisco et que la voirie qui dessert le siège dessert également la Villa des Fauvettes, le club de billard, la ressourcerie et les Restos du Cœur, or cette servitude est maintenue. La décision qui a été prise vise à éviter les problèmes ultérieurs. Il convient de mettre le bâtiment hors d'eau et de réfléchir à sa destination. Il rappelle que le terrain et la maison ont été achetés pour 100 000 €, alors que le syndicat avait une meilleure offre. Il rappelle que les communes avaient contribué à l'achat de la villa et des terrains, avec à l'époque l'objectif de faire un lycée.

Il affirme que le budget a été dûment débattu en commission.

Lionel CLABAULT, commune de Saulchoy-sous-Poix, demande s'il serait envisageable d'adapter les tarifs des repas à domicile comme cela a été fait pour les repas à la cantine. En effet, il connaît des personnes âgées qui ont dû y renoncer pour des questions financières.

Le Président rappelle que l'achat des repas coûte 6,60 € et que ces derniers sont facturés 7 €, par conséquent la contribution de la CC2SO, qui distribue ces repas, est déjà élevée.

Lionel CLABAULT, commune de Saulchoy-sous-Poix, estime qu'il faudrait adapter les tarifs selon les revenus, pour faciliter le bien vieillir à domicile.

Le Président répond que la communauté de communes s'efforce d'aider ces personnes, par exemple avec la téléalarme. Ceci étant, la CC2SO ne peut pas tout financer.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, estime que la cuisine centrale permettra peut-être de diminuer les prix. Elle rappelle que des aides pour le ménage existent. Elle précise que

certain bénéficiaires avaient cessé de commander des repas car ils les trouvaient mauvais, or la qualité s'est améliorée avec le nouveau prestataire.

Le Président rappelle que chaque commune dispose d'un CCAS qui peut participer à ce type de dépense.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de l'Aménagement de l'Espace et de la Mobilité, confirme que nombre de personnes âgées du territoire perçoivent une retraite comprise entre 700 à 900 € et que 30 repas représentent une dépense de 210 €, mais il rappelle que la plupart de ces personnes sont propriétaires de leur logement. Il observe qu'une adaptation des tarifs en fonction des revenus compliquerait à outrance la facturation. La meilleure solution serait l'octroi d'une aide de l'État, comme pour les repas à la cantine.

Il rappelle que la CC2SO œuvre à l'amélioration de la qualité des repas, de la santé des habitants et de leur confort de vie à domicile. Il estime que dans ce cadre une cuisine centrale permettrait de faire travailler les producteurs locaux, de transformer les produits localement et d'obtenir un prix inférieur aux 6,60 € actuels. Il affirme que les repas actuels sont de bonne qualité et qu'ils couvrent souvent les deux repas de la journée.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote du budget principal de la CC2SO pour l'exercice 2022.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 80 voix POUR, 1 ABSTENTION (GAMBIER Mariel) et 2 non-participations au vote, ARRETE le budget principal primitif 2022 équilibré à la somme de :**

- Section de fonctionnement ..... 26 204 627 €
- Section d'investissement ..... 12 077 318 €

**2.1.4. Autorisation Programme-Crédit de paiement / Autorisation d'engagement-Crédit de paiement (AP/CP – AE/CP).**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les AP/CP et AE/CP.

**APCP (Autorisation de Programme – Crédit de Paiement)**

APCP		BP 2021	CA 2021	BP 2022	BS 2022	APCP 2023
OP 11	SIEGE AGRANDISSEMENT	1 133 316,00 €	58 129,52 €	1 079 500,93 €	1 218 000,00 €	1 100 000,00 €
OP 21	HOTEL ENTREPRISES	1 500 000,00 €	202 469,53 €	1 197 384,56 €	3 100 000,00 €	2 148 000,00 €
OP 23	SALLE REUNION SPECTACLE	150 000,00 €		50 000,00 €	100 000,00 €	
OP 25	CANTINE CLASSES MOLLIENS	185 600,00 €	2 663,40 €	282 936,60 €	784 880,00 €	1 000 000,00 €
OP 26	COMPLEXE SPORTIF BEAUCAMPS				500 000,00 €	580 000,00 €
TOTAL		2 968 916,00 €	263 262,45 €	2 609 822,09 €	5 702 880,00 €	4 828 000,00 €

**AACP (Autorisation d'Engagement – Crédit de Paiement)**

AACP	BP 2021	CA 2021	AACP 2022	AACP 2023	AACP 2024	AACP 2025
Programme Intérêt Général	110 000,00 €	64 602,73 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €
TOTAL			550 000,00 €			

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire par 81 voix POUR, 1 ABSTENTION (RIMBERT Patrick) et 2 non-participations au vote, APPROUVE les autorisations de programme et crédits de paiement ainsi que les autorisations d'engagement / Crédits de paiement ci-dessus.**

**2.1.5. Fiscalité éolienne 2021**

Jean-Jacques STOTER, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace et de la Mobilité, explique que la fiscalité éolienne se répartit entre l'IFER et la CFE. Depuis des années la CC2SO pratique

une clé de répartition fondée sur la puissance des parcs installés (moins de 12 MW et plus de 12 MW), mais une loi a exigé que pour tous les parcs mis en service après le 1<sup>er</sup> janvier 2019 les communes-sièges touchent 20 % de l'IFER directement des services fiscaux. Il se trouve que le régime antérieur était plus avantageux pour les communes. La nouvelle clé de répartition consécutive à cette loi permet à la commune-siège de retrouver les revenus antérieurs à cette loi, tout comme la Communauté de communes. Il explique que dans le tableau présenté ci-dessous il faut additionner les chiffres de chacune des deux premières colonnes puis ôter de ce total la valeur des deux autres colonnes pour obtenir le revenu de la commune considérée.

Il rappelle que la CC2SO a décidé de ne pas instaurer la GEMAPI et a décidé d'utiliser la fiscalité éolienne à la place, à hauteur de 1 224,37 € pour 2021, par commune (quelle que soit la taille), ce qui fait que l'éolien permet aux habitants de la Communauté de communes de payer moins d'impôts. L'autre part ponctionnée soit 672,27 € par commune sert à l'accompagnement des associations du territoire. Le total prélevé pour la GEMAPI s'élève à 145 700 € et l'accompagnement des associations bénéficie de 80 000 €. Ainsi, sur la fiscalité éolienne perçue, une somme totale de 225 700 € est retirée, donnant 1,216 M€ à verser aux communes. Nombre d'entre elles recevront 4 559,92 €, quelle que soit leur population, car ce sont celles qui n'ont pas d'éolien sur leur territoire communal.

Communes	Avant 2019	Après 2019	GEMAPI	ASSOCIATION	A VERSER
AIRAINES	36 104,38 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	34 966,10 €
ALLERY	14 693,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	13 554,88 €
ANDAINVILLE	22 129,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	20 990,88 €
ARGUEL	36 815,23 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	35 676,95 €
AUMATRE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
AUMONT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
AVELESGES	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
AVESNES CHAUSSOY	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
BACOUËL-SUR-SELLE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
BEAUCAMPS-LE-JEUNE	8 046,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	6 907,88 €
BEAUCAMPS-LE-VIEUX	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
BELLEUSE	5 698,20 €	17 596,24 €	-1 224,37 €	-672,27 €	21 397,81 €
BELLOY-ST-LEONARD	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
BERGICOURT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
BERMESNIL	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
BETTEMBOIS	5 698,20 €	11 821,04 €	-1 224,37 €	-672,27 €	15 622,61 €
BLANGY-SOUS-POIX	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
BOUGAINVILLE	41 603,29 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	40 465,01 €
BRASSY	8 311,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	7 172,88 €
BRIQUEMESNIL-FLOXICOURT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
BROCOURT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
BUSSY-LES-POIX	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
CAMPS EN AMIENOIS	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
CANNESSIERES	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
CAULIERES	32 621,44 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	31 483,16 €
CERISY BULEUX	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
CONTRE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
CONTY (Wailly)	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
COURCELLES-SOUS-MOYENCOURT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
COURCELLES-SOUS-THOIX	8 311,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	7 172,88 €
CROIXRAULT	21 617,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	20 478,88 €
DROMESNIL	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
EPAUMESNIL	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
EPLESSIER	40 561,36 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	39 423,08 €
EQUENNES-ERAMECOURT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
ESSERTAUX	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
ETREJUST	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
FAMECHON	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
FLEURY	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
FLUY	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
FONTAINE LE SEC	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
FORCEVILLE EN VIMEU	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
FOSSEMANANT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
FOUCAUCOURT HORS NESLE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
FOURCIGNY	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
FRAMICOURT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
FREMONTIERS	5 698,20 €	13 714,95 €	-1 224,37 €	-672,27 €	17 516,52 €
FRESNE TILLOLOY	19 491,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	18 352,88 €
FRESNEVILLE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
FRESNOY ANDAINVILLE	22 129,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	20 990,88 €
FRESNOY AU VAL	19 355,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	18 216,88 €
FRETTECUISSÉ	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
FRICAMPS	5 698,20 €	8 151,54 €	-1 224,37 €	-672,27 €	11 953,11 €
GAUVILLE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €

GUIZANCOURT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
HESCAMPS	18 401,16 €	7 344,24 €	-1 224,37 €	-672,27 €	23 848,77 €
HEUCOURT CROQUOISON	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
HORNOY LE BOURG	14 967,66 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	13 829,38 €
INVAL BOIRON	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
LACHAPELLE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
LAFRESGUIMONT-ST-MARTIN	41 025,70 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	39 887,42 €
LALEU	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
LAMARONDE	25 842,66 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	24 704,38 €
LE BOSQUEL	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
LE MAZIS	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
LE QUESNE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
LE TRANSLAY	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
LIGNIERES EN VIMEU	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
LIGNIERES-CHÂTELAIN	5 698,20 €	3 959,84 €	-1 224,37 €	-672,27 €	7 761,41 €
LIOMER	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
MARLERS	5 698,20 €	7 547,94 €	-1 224,37 €	-672,27 €	11 349,51 €
MEIGNEUX	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
MEREAUCOURT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
MERICOURT-EN-VIMEU	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
METIGNY	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
MOLLIENS DREUIL	7 057,66 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	5 919,38 €
MONSURES	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
MONTAGNE FAYEL	30 435,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	29 296,88 €
MORVILLERS-ST-SATURNIN	41 866,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	40 727,88 €
MOUFLIERES	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
MOYENCOURT-LES-POIX	21 617,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	20 478,88 €
NAMPS-MAISNIL	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
NAMPTY	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
NESLE L'HOPITAL	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
NESLETTE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
NEUVILLE AU BOIS	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
NEUVILLE-COPPEGUEULE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
O de Selle	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
OFFIGNIES	5 698,20 €	3 946,34 €	-1 224,37 €	-672,27 €	7 747,91 €
OISEMONT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
OISSY	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
ORESMAUX	39 038,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	37 899,88 €
PLACHY-BUYON	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
POIX-DE-PICARDIE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
PROUZEL	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
QUESNOY-SUR-AIRAINES	37 940,12 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	36 801,84 €
QUEVAUVILLERS	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
RAMBURES	31 440,31 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	30 302,03 €
RIENCOURT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
SAINT AUBIN RIVIRE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
SAINT LEGER SUR BRESLE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
SAINT MAULVIS	36 073,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	34 934,88 €
SAINTE-SEGREE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
SAULCHOY-SOUS-POIX	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
SENARPONT	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
SENTELIE	15 409,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	14 270,88 €
SAINT-AUBIN-MONTENOY	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
SAINT-GERMAIN-SUR-BRESLE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
TAILLY L'ARBRE A MOUCHES	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
THIEULLOY L'ABBAYE	54 367,49 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	53 229,21 €
THIEULLOY-LA-VILLE	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
THOIX	8 311,16 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	7 172,88 €
VELENNES	5 698,20 €	16 243,15 €	-1 224,37 €	-672,27 €	20 044,71 €
VERGIES	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
VILLEROY	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
VILLERS CAMPSART	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
VRAIGNES-LES-HORNOY	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
WARLUS	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €
WOIREL	5 698,20 €	758,36 €	-1 224,37 €	-672,27 €	4 559,92 €

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 70 voix POUR, 2 voix CONTRE (TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève), 4 ABSTENTIONS (DUFUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, RIMBERT Patrick, MARSEILLE Frédéric) et 8 non-participations au vote, INVITE son Président à mandater aux communes les sommes ayant trait à la fiscalité éolienne 2021.**

### **2.1.6. Levée de prescription quadriennale de créances issues de marchés publics**

Le Président explique que la levée de la prescription quadriennale s'élève à un montant total de 21 741,79 € et concerne les retenues de garanties de 5 % par le comptable public pour les entreprises ci-dessous (qui ont été liquidées) :

- **HUBLE** - Marché de construction PMS Hornoy, entreprise liquidée et radiée au 12/06/2020 pour un montant de 2 797,60 €.
- **BAT'INOV** - Marché de construction MSP Molliens Quevauvillers et le cinéma Trianon, entreprise liquidée et radiée au 02/09/2016 pour un montant de 10 020,17 €.
- **MENUISERIES DE L'HALLUE** - marché de construction MSP Molliens, entreprise liquidée et radiée au 10/09/2021 pour un montant de 2 175,14 €.
- **COUVRIER EN PICARDIE** - Marché de construction MSP Molliens, entreprise liquidée et radiée au 10/01/2020 pour un montant de 2 942,63 €.
- **SASU FDD** - Marché de travaux réalisés dans le Trianon pour un montant de 3 806,25 €.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 78 voix POUR, 1 ABSTENTION (PIETERS Jean-Pascal) et 5 non-participations au vote, APPROUVE la levée de la prescription quadriennale d'un montant total de 21 741,79 € ayant trait aux retenues de garanties de 5% par le comptable public pour des entreprises ayant œuvré pour la CC2SO.**

Le Président indique que le Cluster VERT (Valorisation Energétique des Ressources Territoriales) a été créé au mois de novembre. Ce centre résulte des trois PLUi et PADD et repose sur trois piliers :

- Agriculture de demain (circuits courts, cuisine centrale...) : commission présidée par Alain Desfosses ;
- Matériaux biosourcés (béton de chanvre, béton de miscanthus, construction bois-paille...) : commission présidée par Philippe Colin (agriculteur) ;
- Intelligence énergétique (méthanisation, pyrogazéification, éolien, solaire, hydrogène...) : commission présidée par Christophe Géraux.

Le Cluster VERT est une association composée de collectivités publiques (Amiens métropole, département de la Somme, Trinoval, CC2SO, FDE) et d'entreprises privées pour innover et créer de nouvelles façons de vivre. L'impulsion concertée des collectivités et des entreprises est nécessaire. Cette association est installée auprès de la CC2SO et elle est présidée par Paul Lhotellier, dirigeant d'une grande entreprise de travaux publics dont la marque de fabrique est l'innovation.

Le Président indique que le Cluster VERT a répondu à l'appel à projets hydrogène et devrait être retenu, comme cela a été confirmé par le président de la République lors de sa dernière visite à Amiens. Dans ce cadre, l'achat de véhicules à hydrogène sera financé par l'ADEME (ces véhicules sont 55 % plus coûteux qu'un véhicule à essence ou diesel). Le montant des subventions devrait être arrêté ce jour.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, explique que les délégués qui ont été élus pour siéger au sein de la FDE se tiennent à la disposition des conseillers communautaires pour aborder tous leurs problèmes liés à l'énergie. Il invite l'assistance à retirer les calendriers offerts par la FDE et destinés aux communes.

Le Président indique, au retour de la pause déjeuner, qu'il y a 78 votants. Le secrétaire de séance restant le même.

## 2.2. BUDGETS ANNEXES

### 2.2.1. BP 2022 – MOBILITE

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous. Elle précise que tous ces budgets annexes sont équilibrés.

EXPLOITATION		Provisoire		
Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 002 - Résultat fonctionnement reporté</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chap 011 - Charges à caractère général</b>		<b>1 122 500,00 €</b>	<b>853 193,53 €</b>	<b>1 205 000,00 €</b>
<b>Chap 012 – Charges de personnel</b>		<b>1 380 000,00 €</b>	<b>1 247 275,32 €</b>	<b>1 542 000,00 €</b>
<b>Chap 023 – Virement à la section Investissement</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>210 995,00 €</b>
<b>Chap 042 – Opérations d'ordre</b>		<b>850 000,00 €</b>	<b>847 456,04 €</b>	<b>750 000,00 €</b>
<b>Chap 65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>25 005,00 €</b>	<b>1,91 €</b>	<b>15 005,00 €</b>
65737	Autres établissements publics locaux	25 000,00 €		15 000,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	5,00 €	1,91 €	5,00 €
<b>Chap 66 – Charges financières</b>		<b>18 000,00 €</b>	<b>17 751,46 €</b>	<b>17 000,00 €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 000,00 €	17 751,46 €	17 000,00 €
<b>Chap 67 – Charges Exceptionnelles</b>		<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
6742	Subventions exceptionnelles			20 000,00 €
673	Titres annulés	5 000,00 €		5 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 400 505,00 €</b>	<b>2 965 678,26 €</b>	<b>3 765 000,00 €</b>

Recettes		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 002 - Résultat fonctionnement reporté</b>		<b>139 786,68 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat fonctionnement reporté	139 786,68 €		
<b>Chap 013 – Atténuations de charges</b>		<b>60 000,00 €</b>	<b>55 870,36 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
6459	Remboursement charges sécurité	60 000,00 €	55 870,36 €	5 000,00 €
<b>Chap 70 – Produits des services</b>		<b>300 713,32 €</b>	<b>220 194,63 €</b>	<b>622 000,00 €</b>
7061	Transport de voyageur	260 713,32 €	214 897,51 €	592 000,00 €
7087	Remboursement de frais	40 000,00 €	5 297,12 €	30 000,00 €
<b>Chap 74 – Dotations et participations</b>		<b>2 900 000,00 €</b>	<b>2 689 817,56 €</b>	<b>3 028 000,00 €</b>
7472	Régions	2 900 000,00 €	2 689 817,56 €	3 000 000,00 €
7478	Autres organismes			28 000,00 €
<b>Chap 75 – Autres produits de gestion courante</b>		<b>5,00 €</b>	<b>1,74 €</b>	<b>110 000,00 €</b>
7588	Autres produits de gestion courante	5,00 €	1,74 €	110 000,00 €
<b>Chap 77 – Produits exceptionnels</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
778	Autres produits exceptionnels			
<b>TOTAL</b>		<b>3 400 505,00 €</b>	<b>2 965 884,29 €</b>	<b>3 765 000,00 €</b>

A noter, une participation du budget principal pour le PMRU à hauteur de 30 000 €.

INVESTISSEMENT		Provisoire		
Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 001 – Solde d'exécution section investisse</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	Solde d'exécution			
<b>Chap 16 - Emprunts et dettes assimilés</b>		<b>457 000,00 €</b>	<b>456 371,06 €</b>	<b>459 000,00 €</b>
1641	Emprunts en euros	457 000,00 €	456 371,06 €	459 000,00 €
<b>Chap 20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 000,00 €</b>
2031	Frais études			56 000,00 €
<b>Chap 21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>1 491 118,91 €</b>	<b>382 011,69 €</b>	<b>487 924,39 €</b>
2154	Matériel industriel	3 500,00 €	3 360,00 €	6 000,00 €
2156	Matériel de transport	1 372 018,91 €	376 113,00 €	434 683,15 €
2182	Véhicule de transport	50 000,00 €		37 241,24 €
2183	Matériel de bureau et matériel informati	1 600,00 €	1 549,80 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	64 000,00 €	988,89 €	10 000,00 €
<b>Chap 23 – Immobilisations en cours</b>		<b>11 000,00 €</b>	<b>6 824,68 €</b>	<b>45 140,61 €</b>
2313	Constructions	11 000,00 €	6 824,68 €	45 140,61 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 959 118,91 €</b>	<b>845 207,43 €</b>	<b>1 048 065,00 €</b>

A noter : prévision d'achat de 3 autocars, réalisation d'un schéma directeur Avélo2, l'installation d'abris vélos électrifiés et l'éclairage de la plateforme avec réfection de la clôture.

INVESTISSEMENT		Provisoire		
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Recettes</b>				
<b>Chap 001 – Solde d'exécution section investisse</b>		<b>1 042 048,91 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	Solde d'exécution de la section Investis	1 042 048,91 €		
<b>Chap 021 – Virement de la section de fonctionne</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>210 995,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement			210 995,00 €
<b>Chap 040 – Opérations d'ordre</b>		<b>850 000,00 €</b>	<b>847 456,04 €</b>	<b>750 000,00 €</b>
<b>Chap 10 – Dotations Fonds divers</b>		<b>40 000,00 €</b>	<b>13 255,37 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
10222	FCTVA	40 000,00 €	13 255,37 €	60 000,00 €
1068	Autres réserves			
<b>Chap 13 – Subventions d'investissement</b>		<b>27 070,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 070,00 €</b>
1311	Etats	5 110,00 €		5 110,00 €
1313	Départements	21 960,00 €		21 960,00 €
<b>Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
1641	Emprunts en euros			
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 959 118,91 €</b>	<b>860 711,41 €</b>	<b>1 048 065,00 €</b>

Jean-Jacques STOTER, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace et de la Mobilité, explique que depuis la participation de Madame de Waziers au congrès des communautés de communes la CC2SO croule sous les demandes d'informations sur son système de transport à la demande qui ne lui coûte pas d'argent. En effet, le budget mobilité est équilibré parce que la CC2SO est une AOM de rang 2 et que la Région finance les transports scolaires (elle a continué à le faire pendant la crise sanitaire alors que l'école était à l'arrêt). L'équilibre est également atteint grâce à la recette liée au transport de tourisme, après une année difficile en 2020 et l'espoir de retrouver en 2022 un niveau de ressource identique à celui de 2019. Ainsi, le transport à la demande peut être facturé 2 € par trajet ou 1,5 € par carnet de 10 tickets.

Il ajoute que des véhicules Peugeot Partner permettant de véhiculer trois personnes en plus du chauffeur seront prochainement livrés.

Le Président invite les élus à relayer cette information sur le TAD dans leurs communes respectives.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, explique qu'avec le tarif de 1,5 € il est moins cher pour lui d'aller à Amiens qu'à Poix-de-Picardie. Il a conscience que ce sujet est compliqué.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace et de la Mobilité, répond que la CC2SO propose un transport à la demande, avec le choix du trajet, ce qui n'est pas comparable avec une ligne de transport régulier.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que des parents avaient alerté sur l'absence de ligne de bus vers le lycée dans leur commune, ce qui a justifié la mise en place d'un TAD pour rabattre ces lycéens vers la ligne de la Région. La souplesse du système de la CC2SO permet ce type de service.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace et de la Mobilité, confirme que la défaillance de la Région a nécessité la mise en place de deux services de rabattement qui ne coûtent rien aux familles car pris en charge, à ce jour, par la CC2SO.

Le Président rappelle que la région détient la compétence des lycées et se doit d'accompagner les enfants vers les lycées. Il estime qu'elle devrait être plus volontaire en la matière.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace et de la Mobilité, affirme que d'après la Région les transports constituent le premier poste budgétaire (un tiers du total). Certes, réclamer 8 000 € pourrait paraître mesquin, mais néanmoins, ce coût est actuellement supporté par la CC2SO alors que la Région devrait le prendre en charge.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 74 voix POUR et 4 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif annexe de la MOBILITE pour 2022 équilibré à la somme de :**

- **Section de fonctionnement .....** 3 765 000 €
- **Section d'investissement .....** 1 048 065 €

## 2.2.2. BP 2022 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous.

EXPLOITATION		Provisoire		
Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 011 - Charges à caractère général</b>		<b>370 880,72 €</b>	<b>80 610,60 €</b>	<b>208 951,00 €</b>
60636	Fourniture entretien petit équipement	1 000,00 €	182,66 €	1 000,00 €
6066	Carburants	3 000,00 €	2 616,52 €	3 000,00 €
611	Sous traitance générale	221 090,72 €		153 600,00 €
6132	Locations immobilières	2 800,00 €	2 633,09 €	2 800,00 €
61528	Autres	64 000,00 €	57 740,10 €	10 261,00 €
61551	Matériel roulant	800,00 €	483,01 €	800,00 €
6156	Maintenance	5 000,00 €	4 416,98 €	5 000,00 €
6161	Assurances multirisques	550,00 €	4 400,60 €	550,00 €
617	Etudes et recherches	66 400,00 €	4 855,00 €	28 000,00 €
<b>Chap 012 – Charges de personnel</b>		<b>130 000,00 €</b>	<b>86 755,89 €</b>	<b>93 000,00 €</b>
<b>Chap 042 – Opérations d'ordre</b>		<b>9 400,00 €</b>	<b>8 639,54 €</b>	<b>8 200,00 €</b>
6811	Amortissement	9 400,00 €	8 639,54 €	8 200,00 €
<b>Chap 65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>2 005,00 €</b>	<b>243,80 €</b>	<b>2 005,00 €</b>
<b>Chap 67 – Charges Financières</b>		<b>48 600,00 €</b>	<b>26 402,00 €</b>	<b>59 400,00 €</b>
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	600,00 €	802,00 €	1 000,00 €
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	48 000,00 €	25 600,00 €	58 400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>560 885,72 €</b>	<b>202 651,83 €</b>	<b>371 556,00 €</b>

A noter :

Suite des études sur le transfert de la compétence Assainissement collectif  
Subventions de la CC2SO pour les réhabilitations

Recettes		Provisoire		
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 002 – Résultat de fonctionnement reporté</b>		<b>241 090,72 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	241 090,72 €		
<b>Chap 013 – Atténuations de charges</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 274,91 €</b>	<b>0,00 €</b>
6459	Remboursement charges sécurité		1 274,91 €	
<b>Chap 042 – Opérations d'ordre</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>470,00 €</b>
7811	Reprises Amortissement			470,00 €
<b>Chap 70 – Produits des services</b>		<b>277 353,00 €</b>	<b>260 050,00 €</b>	<b>282 000,00 €</b>
7062	Redevances d'assainissement non collectif	227 353,00 €	230 253,00 €	240 000,00 €
7068	Autres prestations de services	50 000,00 €	29 797,00 €	42 000,00 €
<b>Chap 74 – Dotations et participations</b>		<b>42 442,00 €</b>	<b>21 221,00 €</b>	<b>89 086,00 €</b>
748	Autres subventions d'exploitation	42 442,00 €	21 221,00 €	89 086,00 €
<b>Chap 75 – Autres produits de gestion courante</b>		<b>0,00 €</b>	<b>8,63 €</b>	<b>0,00 €</b>
7588	Autres		8,63 €	
<b>Chap 77 – Produits exceptionnels</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs			
<b>TOTAL</b>		<b>560 885,72 €</b>	<b>282 554,54 €</b>	<b>371 556,00 €</b>

A noter :

Nouveau tarif redevance 30 € et diagnostics ventes revus à la hausse  
Subventions études transfert assainissement collectif (AEAP)

INVESTISSEMENT		Provisoire		
Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 001 – Solde d'exécution section d'investissement rep</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chap 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>470,00 €</b>
28031	Frais études			470,00 €
<b>Chap 20- Immobilisations incorporelles</b>		<b>3 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2051	Concessions et droits similaires	3 000,00 €		
<b>Chap 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>129 451,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 200,00 €</b>
2188	Autres immobilisations corporelles	129 451,93 €		8 200,00 €
<b>Chap 4581 OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)</b>		<b>520 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 043 027,55 €</b>
458101	Réhabilitations SPANC	309 000,00 €		693 027,55 €
458102	Diagnostic eau potable	211 000,00 €		350 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>652 451,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 051 697,55 €</b>

A noter :

Réhabilitations assainissements non collectifs  
Diagnostic patrimonial eau potable sur le territoire  
Travaux Oissy

INVESTISSEMENT		Provisoire		
Recette		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 001 – Solde d'exécution section d'investissement rep</b>		<b>123 051,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	123 051,93 €		
<b>Chap 040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE</b>		<b>9 400,00 €</b>	<b>8 639,54 €</b>	<b>8 200,00 €</b>
<b>Chap 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chap 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chap 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chap 4582 - OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)</b>		<b>520 000,00 €</b>	<b>58 897,55 €</b>	<b>1 043 497,55 €</b>
458201	Réhabilitations SPANC	309 000,00 €	58 897,55 €	693 497,55 €
458202	Diagnostic eau potable	211 000,00 €		350 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>652 451,93 €</b>	<b>67 537,09 €</b>	<b>1 051 697,55 €</b>

Réhabilitations assainissements non collectifs  
Travaux Oissy

Nicolas PORTOIS, commune d'Ô-de-Selle, demande sur quels critères ont été choisies les entreprises chargées des travaux de vidange ; il affirme qu'il convient de privilégier les entreprises situées sur le territoire. Il affirme que le territoire compte des entreprises très écologiques.

Le Président répond qu'une consultation a été lancée et que la réponse d'une entreprise était irrecevable car elle négligeait le cahier des charges. Il explique que l'épidémie contraint à hygiéniser les boues. Il confirme qu'il est préférable de faire travailler des entreprises locales. Un courrier a été envoyé à l'entreprise pour lui expliquer la situation et il est prévu d'aller à sa rencontre. Enfin, il convient de respecter les règles en vigueur sous peine d'une procédure au tribunal administratif.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande si, suite à l'étude effectuée sur les assainissements collectifs, un calendrier a été établi pour la prise de compétence.

Le Président répond que ce sera trop juste pour 2022, il convient de se donner une année supplémentaire pour y réfléchir.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, observe que l'on ignore si la CC2SO prendra ou non la compétence.

Le Président confirme. Il ajoute que les élections de 2022 engendrent une certaine incertitude. Il rappelle que la prise de compétence de l'eau potable doit se faire au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026, comme l'assainissement collectif. Il estime qu'il ne sera pas possible de prendre les deux compétences en même temps. La CC2SO ne court pas après ces compétences.

Jean-Luc HUYON, vice-président du Service Public d'Assainissement, explique que le planning prévoyait une prise de compétence de l'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une nouvelle proposition du cabinet extérieur est attendue début 2022, la CC2SO reviendra vers les communes et les syndicats à ce moment-là.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, rappelle que l'eau est déjà organisée en mode intercommunal, ce qui est indispensable, mais pour l'assainissement il estime que c'est discutable. En effet, il est préférable par exemple que les habitants de Dreuil aient leur propre station plutôt que de les connecter à la station de Molliens. Il répète qu'il n'est pas sûr que prendre d'abord la compétence de l'assainissement avant celle de l'eau soit la bonne stratégie.

Le Président répète qu'il ne court pas après ces deux compétences. Toutefois, il convient d'appliquer la loi. Il observe qu'en matière d'eau potable tous les problèmes ne sont pas réglés et une meilleure organisation est possible.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, de l'érosion et de la GEMAPI, affirme que pour les 119 communes de la CC2SO il y a 32 distributeurs d'eau potable, donc le système n'est pas véritablement intercommunal : il y a énormément de régies municipales.

Le Président estime qu'il convient d'anticiper et de réfléchir à la question. Il ne serait pas opposé à la création d'un grand syndicat intercommunal voire d'une fédération départementale.

Il explique que tous les syndicats ont l'obligation de réaliser individuellement un diagnostic sur l'eau potable pour pouvoir continuer à bénéficier des subventions de l'agence de l'eau. Il a donc été décidé de mutualiser ce travail pour obtenir un tarif plus intéressant et de faire un diagnostic à l'échelle de la communauté de communes. Mais le marché a été infructueux, la seule offre reçue était beaucoup trop chère.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique qu'avant la prise de compétence il est nécessaire de dresser un état des lieux.

Jean-Luc HUYON, vice-président du Service Public d'Assainissement, rappelle que la prise de compétence de l'assainissement collectif avait été votée par les élus du mandat précédent.

Le Président objecte qu'il avait été décidé de faire un diagnostic des réseaux en vue de se préparer à une éventuelle prise de compétence, mais que la CC2SO n'avait pas voté sur la prise de compétence. Il avait été considéré que, prise de compétence ou pas, il serait intéressant d'effectuer ce diagnostic sur l'assainissement.

Il est demandé que la subvention pour l'assainissement non collectif soit la même pour tous.

Le Président répond que les subventions ne sont plus versées qu'aux zones à risque.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, de l'érosion et de la GEMAPI, confirme qu'au niveau de l'eau et de l'assainissement il n'y a pas d'équité, cela dépend des agences de l'eau (Artois-Picardie ou Seine-Normandie).

Le Président ajoute que les secteurs bénéficiant des aides sont définis par les agences de l'eau.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 67 voix POUR, 2 voix CONTRE (HEBERT Thierry, LEMOINE Jacques), 7 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, GAMBIER Mariel, MARSEILLE Frédéric, MOUTON Valérie, PORTOIS Nicolas, RIMBAULT Patricia, RIMBERT Patrick) et 2 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif annexe SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT pour 2022 équilibré à la somme de :**

- |                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| • Section de fonctionnement ..... | 371 556 €   |
| • Section d'investissement .....  | 1 051 698 € |

### 2.2.3. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Jean-Luc HUYON, vice-président du Service Public d'Assainissement, explique que la commission SPA réunie le 10 novembre propose de fixer le montant de la redevance d'Assainissement Non Collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ainsi qu'il suit :

- Montant forfaitaire unique : 30 €

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 64 voix POUR, 5 voix CONTRE (DUCHAUSOY Stéphane, GAMBIER Mariel, HEBERT Thierry, LEJEUNE Denis, RIMBAULT Patricia), 7 ABSTENTIONS (PIZZAFERRI Nathalie, PIETERS Jean-Pascal, DEMARQUET Jean-Pierre, GLORIEUX Gérard, LONGUE-EPEE Bruno, CABOS Thierry, PORTOIS Nicolas) et 2 non-participations au vote, FIXE le montant de redevance d'Assainissement Non Collectif à 30 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

### 2.2.4. DIAGNOSTICS VENTES

Jean-Luc HUYON, vice-président du Service Public d'Assainissement, explique que la commission SPA réunie le 10 novembre propose de fixer la tarification du diagnostic vente comme suit :

- Tarif normal : 110 €
- Tarif diagnostic « urgent » : 250 € (demande de transmission du diagnostic sous huit jours ouvrés).

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire par 61 voix POUR, 7 voix CONTRE (PIETERS Jean-Pascal, DUCHAUSOY Stéphane, LONGUE-EPEE Bruno, CABOS Thierry, HEBERT Thierry, LEJEUNE Denis, LEMOINE Jacques), 7 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, CROSNIER Gérard, GAMBIER Mariel, RIMBAULT Patricia, RIMBERT Patrick, STAMPER Michèle, WATTEZ Aubert) et 3 non-participations au vote, FIXE la tarification des diagnostics ventes comme suit : Tarif normal : 110 € ; Tarif diagnostic « urgent » : 250 € demande de transmission du diagnostic sous huit jours ouvrés.**

### 2.2.5. BP 2022 - AQUASOA

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 011 - Charges à caractère général</b>		<b>361 915,00 €</b>	<b>264 530,23 €</b>	<b>378 290,00 €</b>
60228	Autres fournitures consommables	13 000,00 €	9 439,41 €	13 000,00 €
6032	Variation des stocks		8 174,00 €	
60611	Eau et assainissement	37 000,00 €	26 278,44 €	37 000,00 €
60612	Electricité	100 000,00 €	79 629,20 €	90 000,00 €
60621	Combustibles	81 000,00 €	31 509,41 €	81 000,00 €
60631	Fourniture d'entretien	11 000,00 €	8 070,13 €	13 200,00 €
60632	Fourniture de petit équipement	38 000,00 €	34 018,20 €	43 000,00 €
611	Contrats prestations services	6 000,00 €	1 527,00 €	6 000,00 €
6156	Maintenance	31 600,00 €	29 193,35 €	33 000,00 €
62268	Honoraires	2 000,00 €	600,00 €	13 200,00 €
63512	Taxes foncières	11 000,00 €	10 124,00 €	11 000,00 €
63513	Autres impôts locaux	2 000,00 €	3 212,00 €	2 000,00 €
637	Autres impôts et taxes	3 000,00 €	2 133,11 €	3 000,00 €
<b>Chap 012 – Charges de personnel</b>		<b>555 000,00 €</b>	<b>481 773,56 €</b>	<b>560 000,00 €</b>
<b>Chap 042 – Opérations d'ordre</b>		<b>65 000,00 €</b>	<b>64 683,21 €</b>	<b>135 250,00 €</b>
6811	Amortissement	65 000,00 €	64 683,21 €	70 000,00 €
6815	Dotations aux provisions pour risque			65 250,00 €
<b>Chap 65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>5,00 €</b>	<b>2,37 €</b>	<b>5,00 €</b>
<b>Chap 67 – Charges Exceptionnelles</b>		<b>300,00 €</b>	<b>100,83 €</b>	<b>300,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>982 220,00 €</b>	<b>811 090,20 €</b>	<b>1 073 845,00 €</b>

Recettes		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 002 – Excédent antérieur</b>		<b>16 267,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	16 267,28 €		
<b>Chap 013 – Atténuations de charges</b>		<b>8 170,00 €</b>	<b>12 495,22 €</b>	<b>19 000,00 €</b>
6032	Variation des stocks	8 170,00 €	9 292,00 €	19 000,00 €
6419	Remboursement sur rémunérations		89,89 €	
6459	Remboursement charges sécurité		3 203,22 €	
<b>Chap 70 – Produits des services</b>		<b>284 732,72 €</b>	<b>349 938,16 €</b>	<b>446 000,00 €</b>
70632	Recettes à caractère de loisirs	272 732,72 €	211 058,21 €	420 000,00 €
7078	Autres marchandises	12 000,00 €	4 776,97 €	26 000,00 €
70871	par la collectivité de rattachement		134 102,98 €	
<b>Chap 74 – Dotations et participations</b>		<b>673 050,00 €</b>	<b>815,50 €</b>	<b>608 845,00 €</b>
7473	Départements	2 000,00 €	815,50 €	3 000,00 €
74751	GFP de rattachement	671 050,00 €		605 845,00 €
<b>Chap 75 – Autres produits de gestion courante</b>		<b>0,00 €</b>	<b>36 722,79 €</b>	<b>0,00 €</b>
7588	Autres produits de gestion courante		36 722,79 €	
<b>Chap 77 – Produits exceptionnels</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>982 220,00 €</b>	<b>399 971,67 €</b>	<b>1 073 845,00 €</b>

A noter :

- Subvention d'équilibre de la CC2SO prévue à hauteur de 605 845 € (56%)
- Recettes loisirs prévues pour une année normale

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
<b>Chap 001 – Solde d'exécution section investisse</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chap 20 – Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
2051	Concessions et droits similaires	1 000,00 €		1 000,00 €
<b>Chap 21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>21 055,27 €</b>	<b>8 030,08 €</b>	<b>42 818,00 €</b>
2188	Autres immo corporelles	12 613,83 €	1 893,64 €	17 000,00 €
21838	Autres matériels informatique		495,00 €	600,00 €
21351	installations générales agencements	8 441,44 €	5 641,44 €	25 218,00 €
<b>Chap 23 – Immobilisations en cours</b>		<b>56 444,71 €</b>	<b>20 807,00 €</b>	<b>102 243,00 €</b>
2313	Constructions	56 444,71 €	20 807,00 €	102 243,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>78 499,98 €</b>	<b>28 837,08 €</b>	<b>146 061,00 €</b>

Recettes		BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
<b>Chap 001 – Solde d'exécution de la section inve</b>		<b>1 688,98 €</b>		<b>0,00 €</b>
001	Solde d'exécution de la section investis	1 688,98 €		
<b>Chap 040 – Opérations d'ordre</b>		<b>65 000,00 €</b>	<b>64 683,21 €</b>	<b>135 250,00 €</b>
15722	Provisions pour gros entretien			65 250,00 €
28188	Autres immobilisations corporelles	65 000,00 €	64 683,21 €	70 000,00 €
<b>Chap 10 – Dotations Fonds divers</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chap 13 – Subventions d'investissement</b>		<b>10 811,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 811,00 €</b>
1311	Etats	10 811,00 €		10 811,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>77 499,98 €</b>	<b>64 683,21 €</b>	<b>146 061,00 €</b>

A noter les acquisitions :

Désemboueur et protection murale  
4 autolaveuses

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, explique que l'année 2021 n'est pas comparable à une année pleine comme celle de 2019. Cette situation fait que la subvention d'équilibre de fonctionnement s'élève à 50 %, alors qu'il aurait souhaité la maintenir sous ce seuil. Pour autant, il estime qu'une subvention d'équilibre égale à la moitié du budget de fonctionnement en 2022 serait une excellente nouvelle au lieu des 56.5% prévus.

Le Président observe qu'il est important que les enfants apprennent à nager, donc cet équipement est attaché à une notion de service public.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 68 voix POUR, 2 voix CONTRE (PIETERS Jean-Pascal, LEJEUNE Denis), 4 ABSTENTIONS (MARTIN Christophe, CABOS Thierry, PERONNE Michèle, WURSMER Marc) et 2 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif annexe AQUASOA pour 2022 équilibré à la somme de :**

- **Section de fonctionnement ..... 1 073 845 €**
- **Section d'investissement ..... 146 061 €**

### 2.2.6. BP 2022 - CENTRE SOCIAL-JEUNESSE

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 011 - Charges à caractère général</b>		<b>105 725,00 €</b>	<b>49 738,75 €</b>	<b>122 360,00 €</b>
60632	Fourniture de petit équipement	7 300,00 €	3 846,08 €	7 300,00 €
6064	Fournitures administratives	1 200,00 €	983,53 €	1 500,00 €
6067	Fourniture scolaire	330,00 €	359,93 €	500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00 €		3 500,00 €
611	Prestations de services	28 000,00 €	3 148,60 €	27 850,00 €
6132	Locations immobilières			15 600,00 €
61358	Locations mobilières	2 000,00 €	902,87 €	1 500,00 €
615221	Bâtiments publics	1 500,00 €		1 500,00 €
61551	Matériel roulant	1 000,00 €	1 347,88 €	1 000,00 €
6156	Maintenance	2 500,00 €	2 650,58 €	2 500,00 €
6161	Assurances multirisques	800,00 €	866,34 €	1 000,00 €
6182	Documentation	500,00 €	495,01 €	500,00 €
6184	Versements à des formations	9 500,00 €	2 210,00 €	6 900,00 €
6188	Frais divers	4 300,00 €	1 629,20 €	3 500,00 €
<b>Chap 012 – Charges de personnel</b>		<b>286 787,84 €</b>	<b>184 096,51 €</b>	<b>168 000,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	94 098,40 €		
<b>Chap 042 – Opérations d'ordre</b>		<b>12 000,00 €</b>	<b>10 418,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>
6811	Amortissement	12 000,00 €	10 418,00 €	12 000,00 €
<b>Chap 65 – Autres charges de gestion</b>		<b>5,00 €</b>	<b>1,02 €</b>	<b>5,00 €</b>
65888	Autres	5,00 €	1,02 €	5,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>498 616,24 €</b>	<b>244 254,28 €</b>	<b>302 365,00 €</b>

A noter :

- pour Projet CLAS : aide aux devoirs élargis sur Hornoy et Molliens
- camping centres de vacances

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Recettes		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 002 – Résultat fonctionnement reporté</b>		<b>181 341,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	181 341,24 €		
<b>Chap 013 – Atténuations de charges</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 099,35 €</b>	<b>0,00 €</b>
6459	Remboursement charges sécurité	0,00 €	1 099,35 €	0,00 €
<b>Chap 70 – Produits des services</b>		<b>45 350,00 €</b>	<b>20 207,40 €</b>	<b>43 600,00 €</b>
70632	Redevance à caractère de loisirs	6 850,00 €		9 600,00 €
7066	Redevance et droits des services	1 500,00 €	671,00 €	500,00 €
70688	Autres prestations de service	37 000,00 €	19 536,40 €	20 000,00 €
70872	Remb frais par budgets annexes			13 500,00 €
<b>Chap 74 – Dotations et participations</b>		<b>271 920,00 €</b>	<b>227 518,30 €</b>	<b>258 760,00 €</b>
7473	Département	2 000,00 €	2 150,00 €	10 000,00 €
7478222	CAF	100 000,00 €	55 448,30 €	93 000,00 €
74788	Autres organismes	169 920,00 €	169 920,00 €	155 760,00 €
<b>Chap 75 – Autres produits de gestion courante</b>		<b>5,00 €</b>	<b>832,76 €</b>	<b>5,00 €</b>
7588	Autres produits divers de gestion cour	5,00 €	832,76 €	5,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>498 616,24 €</b>	<b>249 657,81 €</b>	<b>302 365,00 €</b>

A noter :

- Subvention du département « Galeries d'arts » au compte 7473
- Remboursement de 30% du poste du référent famille par le budget principal au compte 70872
- Subvention animation CAF au compte 70688
- Subvention CAF pour reprise du centre social au compte 74788

Dépenses		Provisoire		
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 001 – Solde d'exécution section investissements</b>		<b>18 028,97 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	Solde d'exécution section investissements	18 028,97 €		
<b>Chap 16 – Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>19 900,00 €</b>	<b>19 900,00 €</b>	<b>19 900,00 €</b>
16878	Autres organismes	19 900,00 €	19 900,00 €	19 900,00 €
<b>Chap 20 – Immobilisations incorporelles</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
2051	Concessions et droits similaires	10 000,00 €		10 000,00 €
<b>Chap 21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>152 500,00 €</b>	<b>56 521,74 €</b>	<b>39 620,00 €</b>
21318	Autres bâtiments publics	3 500,00 €		14 000,00 €
21828	Matériel de transport	143 000,00 €	52 480,00 €	13 120,00 €
21838	Matériel de bureau informatique	1 000,00 €	1 218,00 €	7 000,00 €
21848	Mobilier	2 000,00 €	2 823,74 €	
2188	Autres immo corporelles	3 000,00 €		5 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>200 428,97 €</b>	<b>76 421,74 €</b>	<b>69 520,00 €</b>

A noter :

- Achat de 11 ordinateurs pour les ateliers numériques
- Acquisition de matériel pour les camps

INVESTISSEMENT		Provisoire		
Recettes		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 021 – Virement de la section de fonction</b>		<b>94 098,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
021	Virement de la section de fonction	94 098,40 €		
<b>Chap 040 – Opérations d'ordre</b>		<b>12 000,00 €</b>	<b>10 418,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>
281828	Matériel de transport	6 000,00 €	6 154,00 €	5 700,00 €
281838	Matériel de bureau informatique	2 000,00 €	1 574,00 €	2 200,00 €
281848	Mobilier	4 000,00 €	2 690,00 €	4 100,00 €
<b>Chap 10 - Dotations Fonds divers</b>		<b>38 028,97 €</b>	<b>22 866,47 €</b>	<b>0,00 €</b>
10222	FCTVA	20 000,00 €	4 837,50 €	
1068	Excédents de fonctionnement	18 028,97 €	18 028,97 €	
<b>Chap 13 – Subventions d'investissement</b>		<b>3 212,16 €</b>	<b>3 073,72 €</b>	<b>0,00 €</b>
1311	Etats	0,00 €		
1318	Autres	3 212,16 €	3 073,72 €	
<b>Chap 16 - Emprunts</b>		<b>53 089,44 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>57 520,00 €</b>
1641	Emprunt	53 089,44 €		57 520,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>200 428,97 €</b>	<b>36 358,19 €</b>	<b>69 520,00 €</b>

A noter :

Un emprunt pour équilibrer en attendant la reprise du résultat et d'un virement de la section de fonctionnement

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 69 voix POUR et 7 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif annexe CENTRE SOCIAL-JEUNESSE pour 2022 équilibré à la somme de :**

- **Section de fonctionnement ..... 302 365 €**
- **Section d'investissement ..... 69 520 €**

### **2.2.7. REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2022**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous.

#### **Redevances 2022**

	2021	2022
<b>Foyer 1 personne</b>	<b>119 €</b>	<b>122 €</b>
<b>Foyer 2 personnes et plus</b>	<b>235 €</b>	<b>241 €</b>
<b>Résidence secondaire</b>	<b>200 €</b>	<b>201 €</b>
<b>Commerces</b>	<b>260,84 €</b>	<b>271,84 €</b>
<b>Commerces bi-hebdo</b>	<b>405 €</b>	<b>convention</b>

Christophe GÉRAUX, commune de Méricourt-en-Vimeu et Président de Trinoyal, rappelle que la redevance n'avait pas augmenté depuis 2017. Il affirme que ce n'est pas de gaité de cœur que le conseil syndical propose cette augmentation. La principale raison en est la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui augmente cette année de 33 %. Il faut que les gens trient davantage et il affirme que plus tôt la redevance incitative (et la taxe pollueur payeur) sera mise en place, mieux ce sera car cela changera le comportement des particuliers. D'après une étude réalisée sur la redevance incitative, 60 % des déchets mis dans les sacs noirs sont valorisables.

Il demande aux maires d'être attentifs et d'ajouter à leur listing les nouvelles constructions, car ce n'est pas fait systématiquement et la recette globale de la collectivité reste identique, ce qui n'est pas normal.

Il indique que Trinoval organisera une conférence des maires en janvier ou février selon la situation sanitaire.

Le Président Desfosses incite les élus à expliquer à leurs habitants que mieux trier permet de contenir la TGAP et la redevance. Il précise que la TGAP devrait atteindre 70 € par tonne en 2026 ou 2027 (contre 17 € précédemment).

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 58 voix POUR, 9 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique, PIZZAFERRI Nathalie, DUCHAUSSOY Stéphane, GAMBIER Mariel, CABOS Thierry, LEGRAND Anne, LEJEUNE Denis, POIRE Jean-Paul, QUIGNON François), 4 ABSTENTIONS (CROSNIER Gérard, LEFEUVRE Jannick, RIMBAULT Patricia, SIMON André) et 5 non-participations au vote, ENTERINE les montants de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2022 tels que ci-dessus repris :**

- Foyer 1 personne : 122 € (119 € en 2021)
- Foyer 2 personnes et plus : 241 € (235 € en 2021)
- Résidence secondaire : 201 € (200 € en 2021)
- Unité professionnelle en collecte hebdomadaire : 271,84 € TTC (260.84 € TTC en 2021).

Pour ce qui est des ramassages bi-hebdomadaires, TRINOVAL proposera désormais des conventions avec les professionnels concernés.

### 2.2.8. BP 2022 - REOM

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous.

#### FONCTIONNEMENT

##### DEPENSES

Libellé	BP 2021	Provisoire	
		CA 2021	BP 2022
<b>Chap 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 634 772,02 €</b>	<b>2 186 368,33 €</b>	<b>3 675 000,00 €</b>
6541 Créances admises en non-valeur	5 000,00 €	10 951,52 €	11 000,00 €
6542 Créances éteintes	11 000,00 €	4 843,05 €	5 000,00 €
658 Charges diverses	3 618 772,02 €	2 170 308,18 €	3 659 000,00 €
<b>Chap 67 – Charges exceptionnelles</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>20 160,01 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	40 000,00 €	20 160,01 €	25 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 674 772,02 €</b>	<b>2 206 528,34 €</b>	<b>3 700 000,00 €</b>

#### RECETTES

Libellé	BP 2021	Provisoire	
		CA 2021	BP 2022
<b>Chap 002 – Résultat fonctionnement reporté</b>	<b>24 772,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002 Résultat fonctionnement reporté	24 772,01 €	0,00 €	
<b>Chap 70 – Produits des services</b>	<b>3 650 000,00 €</b>	<b>3 697 264,34 €</b>	<b>3 700 000,00 €</b>
706 Prestations de services	3 650 000,00 €	3 697 264,34 €	3 700 000,00 €
<b>Chap 77 – Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>158,57 €</b>	<b>0,00 €</b>
7714 Recouvrement sur créances admises		158,57 €	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 674 772,01 €</b>	<b>3 697 422,91 €</b>	<b>3 700 000,00 €</b>

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 70 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (QUIGNON François, GAMBIER Mariel, LEPINE Patrick, CROSNIER Gérard) et 2 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif annexe REOM pour 2022 équilibré à la somme de :**

- Section de fonctionnement ..... 3 700 000 €
- Section d'investissement ..... 0 €

## 2.2.9. BP 2022 - ZAC CROIXRAULT

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, fait un point financier sur les fouilles qui concernent cette zone :

Marché 2019 : Sites 10, 11 et 12 = 491 037 € HT  
 Marché 2020 : Sites 8a 8b 9a 9b = 5 062 075 € HT  
 Sous-total = 5 553 112 € HT

Subvention accordée : - 1 012 414 €  
**Soit un coût à ce jour de : 4 540 698 €**

puis elle présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous :

### Budget de la ZAC de Croixrault

FONCTIONNEMENT						
Dépenses		BP 2021	Provisoire CA 2021	REPORT	2022	BP 2022
<b>Chap 002 - Résultat fonctionnement reporté</b>		<b>2 977 647,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat fonctionnement reporté	2 977 647,45 €				
<b>Chap 011 - Charges à caractère général</b>		<b>5 362 299,67 €</b>	<b>2 194 509,93 €</b>	<b>3 142 485,25 €</b>	<b>1 375 000,00 €</b>	<b>4 517 485,25 €</b>
6015	Terrains à aménager	956 266,48 €	945,00 €	589 464,74 €	900 000,00 €	1 489 464,74 €
6045	Achats d'études, prestations service	4 406 033,19 €	2 191 039,74 €	2 553 020,51 €	475 000,00 €	3 028 020,51 €
605	Achat de matériels, équipement trav					
608	Frais accessoires sur terrains		2 525,19 €			
<b>Chap 66 - Charges financières</b>		<b>28 000,00 €</b>	<b>25 926,56 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	28 000,00 €	25 926,56 €		26 000,00 €	26 000,00 €
<b>Chap 67 - Charges Financières</b>		<b>0,00 €</b>				
673	Titres annulés sur exercices antérieurs					
<b>TOTAL</b>		<b>8 367 947,12 €</b>	<b>2 220 436,49 €</b>	<b>3 142 485,25 €</b>	<b>1 401 000,00 €</b>	<b>4 543 485,25 €</b>

A noter la prise en compte des fouilles et des VRD Picard'ia et hôtel d'entreprises

Recettes		BP 2021	CA 2021	REPORT	2022	BP 2022
<b>Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert</b>		<b>3 821 547,12 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
7133	Variations des en-cours de producti	3 821 547,12 €				
<b>Chap 70 - Produits des services</b>		<b>3 530 000,00 €</b>	<b>3 265 990,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 530 070,26 €</b>	<b>3 530 070,26 €</b>
7015	Vente de terrains aménagés	3 530 000,00 €	3 265 990,00 €		3 530 070,26 €	3 530 070,26 €
<b>Chap 74 - Dotations et participations</b>		<b>1 012 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 012 414,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 012 414,99 €</b>
74718	Autres	1 012 400,00 €		1 012 414,99 €		1 012 414,99 €
<b>Chap 75 - Autres produits de gestion</b>		<b>4 000,00 €</b>	<b>3 032,90 €</b>			<b>1 000,00 €</b>
752	Revenus des immeubles	4 000,00 €	2 062,51 €		1 000,00 €	1 000,00 €
7588	Autres produits		970,39 €			
<b>TOTAL</b>		<b>8 367 947,12 €</b>	<b>3 269 022,90 €</b>	<b>1 012 414,99 €</b>	<b>3 530 070,26 €</b>	<b>4 543 485,25 €</b>

A noter :

- Vente de terrain (compte 7015) qui sera ajustée lors du BS
- Subvention fouilles (compte 74718).

INVESTISSEMENT			Provisoire			
Dépenses		BP 2021	CA 2021	REPORT	2022	BP 2022
<b>Chap 040 – Opérations d'ordre de transfert</b>		<b>3 821 547,12 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
3351	Terrains	3 821 547,12 €				
<b>Chap 16– Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>154 000,00 €</b>	<b>140 080,00 €</b>			<b>155 500,00 €</b>
1641	Emprunts en euros	154 000,00 €	140 080,00 €			155 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 975 547,12 €</b>	<b>140 080,00 €</b>			<b>155 500,00 €</b>

Recettes		BP 2021	Provisoire			BP 2022
			CA 2021			
<b>Chap 001 – Solde d'exécution section investis</b>		<b>1 830 659,53 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
001	Solde execution section investissem	1 830 659,53 €				
<b>Chap 16– Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>2 144 887,59 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>155 500,00 €</b>
168751	Dettes GFP de rattachement	2 144 887,59 €				155 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 975 547,12 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>155 500,00 €</b>

A noter :

- Remboursement de la dette en capital (chapitre 1641)
- Opération d'ordre pour équilibrer (compte 168751).

Le Président émet la proposition de fusionner les budgets ZAC du Bosquel et ZAC de Croixrault.

Le Président précise qu'un terrain a été vendu à JJA et comme convenu d'autres lui sont rachetés. Une autre bande de terrain est achetée à la SANEF pour élargir la voirie actuelle.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, observe que ce budget est énorme en comparaison avec le nombre de salariés.

Le Président confirme que les fouilles archéologiques ont été très coûteuses. Il ajoute qu'il n'est plus possible de s'arrêter à mi-chemin.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances mais ajoute que JJA va créer des emplois et elle souligne que ces dépenses ont été financées sans emprunt.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 70 voix POUR, 1 voix CONTRE (BULCOURT Marc), 3 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, DUCHAUSSOY Stéphane, MISSIAEN Maryse) et 2 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif annexe ZAC CROIXRAULT pour 2022 équilibré à la somme de :**

- **Section de fonctionnement ..... 4 543 485 €**
- **Section d'investissement ..... 155 500 €**

### **2.2.10. BP 2022 - PICARD.ia**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous qui ne concerne que l'investissement la CC2SO n'ayant pas à exploiter la structure mais seulement la construire.

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Libellé		BP 2021	CA 2021	RAR	BP 2022	TOTAL BP 2022
<b>Chap 001 – Solde d'exécution section investis</b>		<b>134 520,57 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
001	Solde exécution section investissem	134 520,57 €				
<b>Chap 21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>220 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>220 000,00 €</b>	<b>220 000,00 €</b>
2111	Terrains nus	220 000,00 €	0,00 €		220 000,00 €	220 000,00 €
<b>Chap 23 – Immobilisations corporelles</b>		<b>4 813 000,00 €</b>	<b>1 662 988,93 €</b>	<b>2 866 548,00 €</b>	<b>340 000,00 €</b>	<b>3 206 548,00 €</b>
2313	Travaux en cours	4 813 000,00 €	1 662 988,93 €	2 866 548,00 €	340 000,00 €	3 206 548,00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>5 167 520,57 €</b>	<b>1 662 988,93 €</b>	<b>2 866 548,00 €</b>	<b>560 000,00 €</b>	<b>3 426 548,00 €</b>

### Recettes

Libellé		BP 2021	CA 2021	RAR	BP 2022	TOTAL BP 2022
<b>Chap 001 – Solde d'exécution section investis</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
001	Solde exécution section investissement					
<b>Chap 13 – Subventions d'investissement</b>		<b>650 000,00 €</b>	<b>195 000,00 €</b>	<b>455 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>455 000,00 €</b>
1311	États	650 000,00 €	195 000,00 €	455 000,00 €		455 000,00 €
<b>Chap 16 – Emprunt</b>		<b>4 517 520,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 971 548,00 €</b>	<b>2 971 548,00 €</b>
1641	Emprunt	4 517 520,57 €			2 971 548,00 €	2 971 548,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>5 167 520,57 €</b>	<b>195 000,00 €</b>	<b>455 000,00 €</b>	<b>2 971 548,00 €</b>	<b>3 426 548,00 €</b>

A noter :

- Coût travaux : 5 004 057 €
- Subvention accordée DSIL : 650 000 €
- Emprunt à réaliser : 4 354 057 €

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 66 voix POUR, 2 voix CONTRE (BULCOURT Marc, LEGRAND Anne), 3 ABSTENTIONS (GAMBIER Mariel, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette) et 5 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif annexe PICARD.Ia pour 2022 équilibré à la somme de :**

- **Section de fonctionnement ..... 0 €**
- **Section d'investissement ..... 3 426 548 €**

### 2.2.11. BP 2022 – ZAC LE BOSQUEL

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous :

## FONCTIONNEMENT

### Dépenses

Libellé		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 011 - Charges à caractère général</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 260 000,00 €</b>
6015	Terrains à aménager			610 000,00 €
6045	Achats d'études, prestations service			650 000,00 €
62268	Autres honoraires			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 260 000,00 €</b>

## FONCTIONNEMENT

### Recettes

Libellé		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 042 – Opérations d'ordre de transfert</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
7133	Variations des en-cours de producti			
<b>Chap 70 – Produits des services</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 260 000,00 €</b>
7015	Vente de terrains aménagés			1 260 000,00 €
<b>Chap 74 – Dotations et participations</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
74718	Autres			
<b>Chap 75 – Autres produits de gestion</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
752	Revenus des immeubles			
7588	Autres produits			
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 260 000,00 €</b>

INVESTISSEMENT		Provisoire		
Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 040 – Opérations d'ordre de transfert</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
3351	Terrains			
<b>Chap 21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>1 203 000,00 €</b>	<b>6 300,00 €</b>	<b>1 266 252,00 €</b>
2111	Terrains nus	1 033 000,00 €		1 260 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	170 000,00 €	6 300,00 €	6 252,00 €
<b>Chap 16– Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
1641	Emprunts en euros			
<b>TOTAL</b>		<b>1 203 000,00 €</b>	<b>6 300,00 €</b>	<b>1 266 252,00 €</b>

INVESTISSEMENT		Provisoire		
Recettes		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 001 – Solde d'exécution section investis</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	Solde execution section investissem			
<b>Chap 16– Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 266 252,00 €</b>
1641	Emprunts en euros			1 266 252,00 €
<b>Chap 21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>1 203 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2111	Terrains nus	1 203 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>1 203 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 266 252,00 €</b>

A noter qu'il s'agit, comme pour la ZAC de Croixrault, d'un budget lotissement ce qui signifie qu'on achète les terrains en investissement et on les vend en fonctionnement

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir oui l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 71 voix POUR, 2 voix CONTRE (MISSIAEN Maryse, LEMOINE Jacques), 2 ABSTENTIONS (DUCHAUSOY Stéphane, LEGRAND Anne) et 1 non-participation au vote, ARRETE le budget primitif annexe ZAC LE BOSQUEL pour 2022 équilibré à la somme de :**

- Section de fonctionnement ..... 1 260 000 €
- Section d'investissement ..... 1 266 252 €

### 2.2.12. BP 2022 - ZAC OISEMONT

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous.

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Libellé		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 011 - Charges à caractère général</b>		<b>89 724,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
61521	Terrains	79 724,01 €		
617	Etudes et recherches	10 000,00 €		
62268	Autres honoraires			
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>89 724,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Chap 002 – Résultat fonctionnement reporté</b>		<b>89 724,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	
002	Résultat fonctionnement reporté	89 724,01 €		
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>89 724,01 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

A noter : section fonctionnement à zéro pour BP 2022.

## INVESTISSEMENT

Libellé		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>81 910,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
2111	Terrains nus	60 000,00 €		200 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	21 910,92 €		
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>81 910,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>

<b>Chap 001 – Solde d'exécution section investis</b>		<b>81 910,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	Solde execution section investissem	81 910,92 €		
<b>Chap 21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
2111	Terrains			200 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>81 910,92 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>

A noter qu'au cas où il serait possible d'acheter des terrains, il seraient revendus au même prix.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 71 voix POUR, 1 ABSTENTION (DUCHAUSOY Stéphane) et 3 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif annexe ZAC OISEMONT pour 2022 équilibré à la somme de :**

- Section de fonctionnement ..... 0 €
- Section d'investissement ..... 200 000 €

### 2.2.13. BP 2022 - ENTRETIEN de COMMUNES

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous.

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
<b>Chap 011 - Charges à caractère général</b>		<b>11 800,00 €</b>	<b>9 741,50 €</b>	<b>11 200,00 €</b>
<b>Chap 012 – Charges de personnel</b>		<b>154 608,37 €</b>	<b>138 705,64 €</b>	<b>160 000,00 €</b>
<b>Chap 042 – Opérations d'ordre</b>		<b>1 650,00 €</b>	<b>1 597,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>
6811	Amortissement	1 650,00 €	1 597,00 €	1 100,00 €
<b>Chap 65 – Autres charges de gestion courante</b>		<b>10,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>168 068,37 €</b>	<b>150 044,14 €</b>	<b>172 305,00 €</b>

Recettes		BP 2021	Provisoire CA 2021	BP 2022
<b>Chap 002 – Résultat fonctionnement reporté</b>		<b>4 298,37 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
002	Résultat fonctionnement reporté	4 298,37 €	0,00 €	
<b>Chap 013 – Atténuations de charges</b>		<b>0,00 €</b>	<b>327,11 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Chap 70 – Produits des services</b>		<b>8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>172 300,00 €</b>
70845	Aux communes membres du GFP			164 300,00 €
70876	Par le GFP de rattachement	8 000,00 €		8 000,00 €
<b>Chap 74 – Dotations et participations</b>		<b>155 760,00 €</b>	<b>80 560,85 €</b>	<b>0,00 €</b>
74741	Communes membres du GFP	155 760,00 €	80 560,85 €	
<b>Chap 75 – Autres produits de gestion</b>		<b>10,00 €</b>	<b>0,44 €</b>	<b>5,00 €</b>
75888	Autres produits de gestion	10,00 €	0,44 €	5,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>168 068,37 €</b>	<b>80 888,40 €</b>	<b>172 305,00 €</b>

A noter ce service concerne 8 agents

INVESTISSEMENT		Provisoire		
Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 21 – Immobilisations corporelles		21 494,67 €	0,00 €	1 100,00 €
2158	Autres immo matériel et outillage	15 546,30 €		
2188	Autres	5 948,37 €		1 100,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>21 494,67 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>

INVESTISSEMENT		Provisoire		
Recettes		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 001 – Solde d'exécution section investis		19 844,67 €	0,00 €	0,00 €
001	Solde execution section investissem	19 844,67 €		
Chap 040 – Opérations d'ordre		1 650,00 €	1 597,00 €	1 100,00 €
28158	Autres installations matériel	1 100,00 €	1 067,00 €	1 100,00 €
28188	Autres	550,00 €	530,00 €	
Chap 10 - FCTVA		0,00 €	0,00 €	0,00 €
10222	FCTVA			
<b>TOTAL</b>		<b>21 494,67 €</b>	<b>1 597,00 €</b>	<b>1 100,00 €</b>

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par 72 voix POUR et 3 non-participations au vote, ARRETE le budget primitif annexe ENTRETIEN DE COMMUNES pour 2022 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement ..... 172 305 €
- Section d'investissement ..... 1 100 €

#### 2.2.14. BP 2022 - SECRETARIAT de MAIRIE

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous.

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général		12 600,00 €	10 080,56 €	12 600,00 €
Chap 012 – Charges de personnel		127 000,00 €	82 124,97 €	127 500,00 €
Chap 023 – Virement à la section d'investissem		5 800,00 €	0,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissem	5 800,00 €		
Chap 042 – Opérations d'ordre de transfert en		0,00 €	0,00 €	1 200,00 €
6811	Dotations aux amortissements			1 200,00 €
Chap 65 – Autres charges de gestion courante		5,00 €	0,98 €	5,00 €
65888	Autres	5,00 €	0,98 €	5,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>145 405,00 €</b>	<b>92 206,51 €</b>	<b>141 305,00 €</b>

FONCTIONNEMENT		Provisoire		
Recettes		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 002 – Résultat fonctionnement reporté		18 619,20 €	0,00 €	0,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	18 619,20 €		
Chap 013 – Atténuations de charges		4 600,00 €	6 617,34 €	0,00 €
6459	Remboursement charges sécurité	4 600,00 €	6 617,34 €	
Chap 70 – Produits des services		0,00 €	0,00 €	141 300,00 €
70845	Communes membres du GFP			141 300,00 €
Chap 74 – Dotations et participations		122 180,80 €	43 783,23 €	0,00 €
74741	Communes membres du GFP	122 180,80 €	43 783,23 €	
Chap 75 – Autres produits de gestion		5,00 €	0,30 €	5,00 €
75888	Autres produits de gestion	5,00 €	0,30 €	5,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>145 405,00 €</b>	<b>50 400,87 €</b>	<b>141 305,00 €</b>

INVESTISSEMENT		Provisoire		
Dépenses		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 20 – Immobilisation incorporelles</b>		<b>6 109,00 €</b>	<b>5 733,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>
2051	Concessions et droits similaires	6 109,00 €	5 733,00 €	1 200,00 €
<b>Chap 21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
21838	Matériel de bureau matériel informat			
<b>TOTAL</b>		<b>6 109,00 €</b>	<b>5 733,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>

Recettes		Provisoire		
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
<b>Chap 001 – Virement de la section</b>		<b>309,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
001	Solde exécution section investissem	309,00 €		
<b>Chap 21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>5 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
021	Virement section fonctionnement	5 800,00 €		
<b>Chap 042 – Opérations d'ordre de transfert en</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>
28051	Concessions et droits similaires			1 200,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 109,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande combien de mairies font appel à ce service qui emploie 8 agents.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que 15 communes l'utilisent. Patrick RIMBERT, commune de Sentelie, demande si ce service est bien ouvert à toutes les communes, notamment pour les remplacements.

Le Président répond que le service recherche des secrétaires à recruter mais il n'est pas aisé de remplacer une secrétaire pour congé de maternité ou maladie.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par **70 voix POUR** et **5 non-participations au vote**, **ARRETE** le budget primitif annexe SECRETARIAT DE MAIRIE pour 2022 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement ..... 141 305 €
- Section d'investissement ..... 1 200 €

### 2.2.15. BP 2022 - LOGEMENT

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente en séance les éléments budgétaires ci-dessous.

**FONCTIONNEMENT****DEPENSES**

Libellé		Provisoire		
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 011 - Charges à caractère général		20 632,66 €	4 339,58 €	19 650,00 €
60611	Eau et assainissement	100,00 €		50,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00 €	130,58 €	1 500,00 €
615221	Bâtiments publics	15 772,66 €	2 532,00 €	15 000,00 €
6161	Assurances	500,00 €	135,00 €	500,00 €
6284	Redevances pour services rendus	1 260,00 €	827,00 €	1 100,00 €
63512	Taxes foncières	1 500,00 €	715,00 €	1 500,00 €
Chap 023 – Virement à la section d'investissement		37 400,00 €	0,00 €	15 800,00 €
023	Virement à la section d'investissement	37 400,00 €		15 800,00 €
Chap 66 – Charges financières		400,00 €	237,67 €	300,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	400,00 €	237,67 €	300,00 €
Chap 67 – Charges Financières		0,00 €	0,00 €	1 200,00 €
673	Titres annulés sur exercices antérieurs			1 200,00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>58 432,66 €</b>	<b>4 577,25 €</b>	<b>36 950,00 €</b>

**RECETTES**

Libellé		Provisoire		
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 002 – Résultat fonctionnement reporté		21 172,66 €	0,00 €	0,00 €
002	Résultat fonctionnement reporté	21 172,66 €		
Chap 70 – Produits des services		1 260,00 €	1 422,26 €	1 500,00 €
70611	Redevance enlèvement ordures ménagères	1 260,00 €	1 422,26 €	1 500,00 €
Chap 74 – Dotations et participations		9 000,00 €	0,00 €	6 450,00 €
74751	GFP de rattachement	9 000,00 €		6 450,00 €
Chap 75 – Autres produits de gestion		27 000,00 €	30 919,10 €	29 000,00 €
752	Revenus des immeubles	27 000,00 €	30 919,10 €	29 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>58 432,66 €</b>	<b>32 341,36 €</b>	<b>36 950,00 €</b>

A noter une subvention CC2SO prévue avant la reprise des résultats.

**INVESTISSEMENT****DEPENSES**

Libellé		Provisoire		
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 001 – Solde d'exécution section investissement		6 412,11 €	0,00 €	0,00 €
001	Solde exécution section investissement	6 412,11 €		
Chap 10 – Dotations fonds divers et réserves		0,00 €	0,00 €	0,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé			
Chap 16– Emprunts et dettes assimilées		7 400,00 €	1 894,92 €	3 000,00 €
1641	Emprunts en euros	6 400,00 €	1 894,92 €	2 000,00 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 000,00 €		1 000,00 €
Chap 21 – Immobilisations corporelles		30 000,00 €	10 166,64 €	15 000,00 €
21352	Autres immo matériel et outillage	30 000,00 €	10 166,64 €	15 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>43 812,11 €</b>	<b>12 061,56 €</b>	<b>18 000,00 €</b>

**RECETTES**

Libellé		Provisoire		
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Chap 001 – Solde d'exécution section investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	Solde exécution section investissement			
Chap 021 – Virement de la section		37 400,00 €	0,00 €	15 800,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	37 400,00 €		15 800,00 €
Chap 10 – Dotations fonds divers et réserves		6 412,11 €	6 412,11 €	1 200,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	6 412,11 €	6 412,11 €	1 200,00 €
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	250,00 €	1 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus		250,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>43 812,11 €</b>	<b>6 662,11 €</b>	<b>18 000,00 €</b>

A noter des travaux au logement de l'école maternelle Poix ainsi que des remplacements de menuiseries 2<sup>e</sup> logement à Poix.

Par ailleurs, il reste un emprunt à rembourser sur les 3 qui avait été réalisé par la CCRO, Il se termine en 2030,

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Après avoir oui l'exposé de son Président et en avoir délibéré, le Conseil communautaire par **73 voix POUR** et **2 non-participations au vote**, **ARRETE** le budget primitif annexe LOGEMENT pour 2022 équilibré à la somme de :

- Section de fonctionnement ..... 36 950 €
- Section d'investissement ..... 18 000 €

**En conclusion de ce long temps consacré aux budgets Mme de WAZIERS présente un tableau des budgets consolidés 2022 tels qu'ils viennent d'être votés.**

	Fonctionnement	Investissement
PRINCIPAL	26 204 627 €	12 077 318 €
MOBILITE	3 765 000 €	1 048 065 €
SPANC	371 556 €	1 051 698 €
REOM	3 700 000 €	-€
AQUASOA	1 073 845 €	146 061 €
CENTRE SOCIAL	302 365 €	69 520 €
ZAC CROIXRAULT	4 543 485 €	155 500 €
PICARD'IA	-€	3 426 548 €
ZAC LE BOSQUEL	1 260 000 €	1 266 252 €
ZAC OISEMONT	-€	200 000 €
ENTRETIEN COMMUNE	172 305 €	1 100 €
SECRETARIAT MAIRIE	141 305 €	1 200 €
LOGEMENT	36 950 €	18 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 571 438 €</b>	<b>19 461 262 €</b>
<b>TOTAL CONSOLIDE 2022:</b>	<b>61 032 700 €</b>	

Le Président remercie Madame de WAZIERS et les services de la CC2SO.

### 3. VOIRIE

#### 3.1. Fonds de concours

Le Président propose au Conseil communautaire de se prononcer sur le fonds de concours à intervenir avec la commune pour laquelle la CC2SO réalise des travaux de bordurage.

Le fonds de concours versé par la commune sera égal à 50% du montant HT des travaux :

- Commune d'AUMÂTRE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue du Vieux Charon », montant estimatif avant travaux : 7 755,01 € HT.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 71 voix POUR, 1 ABSTENTION (DUCHAUSOY Stéphane) et 3 non-participations au vote, DECIDE de solliciter le fonds de concours pour travaux de voirie auprès de la commune d'Aumâtre et INVITE son Président à signer tout document se rapportant à la présente.**

### 4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### 4.1. Acquisition de terrains ZAC de CROIXRAULT auprès de JJA

Le Président indique qu'afin de pouvoir élargir la voirie d'accès à JJA sur la ZAC de la Mine d'or, l'entreprise doit rétrocéder une partie des parcelles qui lui ont été vendues.

La surface totale concernée par cette rétrocession se trouve être de 4 211m<sup>2</sup> au tarif de 10€/m<sup>2</sup> soit un montant de 42 110 € HT.

Sont concernées par cette rétrocession les parcelles cadastrées : ZN 25 pour 756M<sup>2</sup>, ZN 27 pour 1 565m<sup>2</sup>, ZN 29 pour 514m<sup>2</sup> et ZN 31 pour 1 376m<sup>2</sup>.

Il invite le Conseil à l'autoriser à revêtir de sa signature les actes à intervenir et à prévoir les crédits nécessaires au budget du présent exercice (ce qui a été fait).

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 74 voix POUR et 1 non-participation au vote, APPROUVE l'acquisition de terrains auprès de JJA sur la ZAC de la Mine d'Or pour l'élargissement de la voirie d'accès à JJA et AUTORISE son Président à revêtir de sa signature les actes à intervenir et à prévoir les crédits nécessaires au budget du présent exercice.**

#### **4.2. Convention avec la SAFER**

Le Président invite le Conseil communautaire à l'autoriser à revêtir de sa signature la convention-cadre entre la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest et la SAFER Hauts de France pour permettre l'accompagnement de la SAFER sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Cette nouvelle convention se substituerait aux conventions passées précédemment entre la SAFER Picardie et les communautés de communes du Contynois et de la Région de Oisemont.

Celle-ci inclut notamment :

- un dispositif de veille
- la possibilité de constituer des réserves compensatoires ;
- le recours à la SAFER pour recueillir les promesses de vente et les accords de résiliation des baux ;
- la possibilité de réaliser des études foncières lorsque les projets le nécessitent.

La convention a été jointe en annexe à la convocation afin que les conseillers puissent en prendre préalablement connaissance.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire ouï l'exposé de son Président après en avoir délibéré par 73 voix POUR et 2 non-participations au vote, INVITE son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec la SAFER.**

#### **4.3. Dérogation à la règle du repos dominical**

Le Président indique qu'en application de l'article L.3132-26 du Code du travail, la commune d'Airaines, par courrier en date du 25 novembre 2021, nous a saisis en vue d'obtenir une dérogation aux règles de repos dominical en 2022 pour les commerces situés dans sa commune, à savoir :

- **Commune d'Airaines :**
  - o KANDY / 10 dimanches de l'année 2022 (9 janvier, 26 juin, 30 octobre, 6-13-20-27 novembre, 4-11-18 décembre).
  - o CARREFOUR MARKET / 5 dimanches de l'année 2022 (5 juin, 14-28 août, 11-18 décembre).
  - o GAMM VERT / 10 dimanches de l'année 2022 (14 avril, 5-15-22 mai, 30 octobre, 20-27 novembre, 4-11-18 décembre).

L'EPCI se doit d'émettre un avis dans les 2 mois suivant sa saisine.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, explique que sa commune n'a pas encore tranché la question car les choses ne sont pas claires.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, rappelle que l'article du Code du travail dédié à cette demande lui a été transmis et qu'il n'a plus d'autres explications à lui donner.

Le Président propose que le Conseil communautaire donne une autorisation la plus large possible et de laisser le dernier mot aux communes.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 64 voix POUR, 3 voix CONTRE (AUBREE Pascal, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel), 5 ABSTENTIONS (DUSSUELLE Dominique, MARTIN**

**Christophe, STOTER Jean-Jacques, VASSEUR Dany, BLAMPOIX Christophe) et 3 non-participations au vote, EMET un avis favorable à l'ouverture des commerces de la commune d'Airaines le dimanche selon les dates ci-dessus précisées.**

#### **4.4. Avenant au marché « Construction d'un complexe multi-loisirs ZAC de la Mine d'or à Croixrault ».**

Le Président indique que la CAO réunie ce 6 décembre a validé 4 avenants concernant le projet de construction du complexe multi-loisirs à Croixrault. Ces avenants font suite aux demandes de prestations supplémentaires des futurs exploitants, notamment la construction d'un étage supplémentaire au-dessus des locaux administratifs afin de doubler la surface de bureau, la création de 2 salles de karaoké et l'aménagement de deux salles d'activités.

La puissance électrique globale a, par conséquent, été modifiée. L'équipement doit désormais être alimenté en tarif vert.

La somme des 4 avenants pour les travaux s'élève à 163 297,01 € HT répartis comme suit :

- Lot électricité : plus-value de 55 000 € HT soit +45,87 % du montant du marché initial
- Lot chauffage sanitaire : plus-value de 99 586,51 € soit +17,32 % du montant du marché initial
- Lot menuiseries extérieures : plus-value de 3 988,50 € HT soit +12,09 % du montant du marché initial
- Lot carrelage : plus-value de 4 722 € HT soit +11,24 % du montant du marché initial.

Il est proposé d'approuver ces avenants et d'autoriser le Président à les revêtir de sa signature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 67 voix POUR, 2 voix CONTRE (BULCOURT Marc, LEGRAND Anne), 1 ABSTENTION (GAMBIER Mariel) et 5 non-participations au vote, APPROUVE les avenants concernant le projet de construction du complexe multi-loisirs à Croixrault.**

#### **4.5. Avenant aux marchés de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe multi-loisirs à Croixrault (offre de base et Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier).**

Le Président explique que la CAO réunie ce 6 décembre a validé 2 avenants relatifs à la mission de maîtrise d'œuvre, d'une part, et à la mission OPC d'autre part (Ordonnancement, Pilotage et Coordination). Les contrats de ces deux missions confiées à M. ZISSELER doivent être ajustés aux coûts de construction supplémentaires :

- Maîtrise d'œuvre : plus-value de 20 179,86 € soit +9,94 % du montant du marché initial
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination : plus-value de 2 783,43 € soit +9,94 % du montant du marché initial.

Il propose à l'assemblée d'approuver ces avenants et de l'autoriser à les revêtir de sa signature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 66 voix POUR, 2 voix CONTRE (BULCOURT Marc, LEGRAND Anne), 5 ABSTENTIONS (CABOS Thierry, GLORIEUX Gérard, GAMBIER Mariel, DUSSUELLE Dominique, DEVAUX Ginette) et 2 non-participations au vote, APPROUVE les avenants ci-dessus mentionnés et AUTORISE son Président à les revêtir de sa signature.**

#### **4.6. Avenant 5-2020 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un hôtel-pépinière d'entreprises avec MURMUR Architecture.**

Le Président explique que la CAO réunie le 18 novembre dernier a validé l'avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre de l'hôtel-pépinière d'entreprises.

Le coût initial s'élevait à 3 543 467 € HT, la rémunération du maître d'œuvre représente 9,8% du coût initial, soit 347 259,77 € HT.

En phase PRO, le montant du coût d'objectif a été réévalué à 4 052 541 € HT. Cette réévaluation porte sur une modification des ateliers avec la création d'une respiration entre les ateliers. Par ailleurs, le bâtiment bénéficiera du « Label Passiv' House ». Le montant de la maîtrise d'œuvre compte tenu de l'évolution du coût d'objectif se trouve porté à 49 889,25 € HT soit une progression de 14,37%.

Il propose d'approuver ces avenants et de l'autoriser à les revêtir de sa signature.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, de l'érosion et de la GEMAPI, explique que la qualité du bâtiment a été améliorée par rapport au projet initial, d'où l'augmentation du prix.

Le Président explique que l'objectif est de montrer aux entreprises qu'il est possible de construire autrement, avec des matériaux biosourcés.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, observe que l'objectif n'a pas changé et que dans ces conditions un surcoût de 14 % est très élevé.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, de l'érosion et de la GEMAPI, répond que les matériaux qui seront utilisés ne sont pas ceux prévus au cahier des charges, ce sont des matériaux nobles qui renchérissent la construction du bâtiment.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 61 voix POUR, 1 voix CONTRE (LEPINE Patrick), 9 ABSTENTIONS (AUZOU Emmanuel, CROSNIER Gérard, de BEAUFORT Jean, DELAIRE Rose-France, PIETERS Jean-Pascal, DEVAUX Ginette, DUSSUELLE Dominique, CABOS Thierry, SIMON André) et 3 non-participations au vote, APPROUVE l'avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'hôtel d'entreprise.**

Le Président indique que le document de présentation du Cluster VERT est disponible, les élus peuvent en faire la demande auprès du service « développement économique » de la CC2SO.

## **5. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

### **5.1. Nouvelles modalités de subvention par la CC2SO**

Jean-Luc HUYON, vice-président en charge du Service d'Assainissement Collectif, explique que la subvention de la CC2SO dédiée aux travaux de mise en conformité des installations d'assainissement non collectif sous maîtrise d'ouvrage déléguée prend en compte la taille de l'installation.

Jusqu'à 10 équivalent-habitant, le taux de subvention est de 20% d'un plafond de dépenses fixé à 8 000 € TTC. Au-delà de 10 équivalent-habitant, le montant du financement est calculé de la manière suivante :

- [nombre d'équivalent-habitant (> 10) x 800 € TTC] x 20%.

D'autre part, il indique que le champ d'application de la subvention de la CC2SO est élargi aux communes où les agences de l'eau n'interviennent pas.

Les conditions d'éligibilité sont :

- installation non conforme dans les zones à enjeu sanitaire et/ou enjeu environnemental,
- installation non conforme présentant un risque avéré pour la santé des personnes ou absence d'installation,
- habitation zonée en ANC,
- habitation construite avant le 01/01/2013,
- la CC2SO assure la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux,
- travaux n'intervenant pas suite à une transaction immobilière, depuis le 01/01/2011.

Le montant de la subvention de la CC2SO sera de 20% du montant des dépenses subventionnables plafonnées à 8 000 € TTC.

Jean-Luc HUYON, vice-président en charge du Service d'Assainissement Collectif, précise que pour l'année 2022 le nombre de dossiers sera plafonné à 5 afin de ne pas grever le budget. Il précise que ce plafond sera éventuellement modifié en 2023, en fonction de la demande.

Patrick LÉPINE, commune d'Oissy, indique que sa commune rencontre un problème avec 30 équivalent-habitant et il demande s'il peut déposer une candidature.

Xavier DESCOUTURES, directeur général des services techniques de la CC2SO, explique que la proposition envoyée par Monsieur Huyon répond à cette demande, avec la possibilité pour l'association des copropriétaires en question de bénéficier d'une subvention d'environ 16 000 €.

Le Président explique qu'il est devenu plus difficile d'obtenir des subventions pour ce type de travaux.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire unanime après en avoir délibéré par 70 voix POUR, 1 ABSTENTION (CABOS Thierry) et 2 non-participations au vote, APPROUVE les nouvelles modalités de financement ci-dessus mentionnées.**

## **6. URBANISME**

### **6.1. Renouvellement des conventions relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Le Président explique que suite au désengagement progressif de l'État de l'instruction gracieuse des autorisations d'urbanisme, la CC2SO a créé en 2015 un service commun pour permettre aux maires, autorités compétentes pour la délivrance de ces actes, de bénéficier d'une solution pour assurer cette instruction. La démarche a par ailleurs été mutualisée à l'échelle du Grand Amiénois et c'est actuellement le service d'*Application du Droit des Sols* (ADS) d'Amiens Métropole, préexistant, qui se charge de cette mission pour les communes concernées, le coût en étant répercuté au pôle métropolitain, puis aux EPCI et enfin aux communes.

Les premières conventions tripartites (Grand Amiénois/EPCI/commune) régissant ce travail d'instruction ayant été établies en 2015 pour six ans, elles sont désormais à renouveler. Le Pôle métropolitain a proposé qu'à cette occasion l'ensemble des conventions (établies en 2015, 2017 ou 2018) soit renouvelé, afin notamment d'acter le nouveau mode de remboursement des frais adopté par le pôle : les EPCI doivent désormais participer au coût du service selon le potentiel financier agrégé (et non plus d'après la moyenne du nombre d'actes instruits en années n-4, n-3 et n-2 comme précédemment).

Il invite en séance les conseillers communautaires à approuver les termes de la convention jointe en annexe et à autoriser le Président à la revêtir de sa signature.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité-accessibilité et de l'aménagement de l'espace, rappelle que les communes doivent délibérer pour que cette convention puisse s'appliquer. Cette nouvelle convention qui s'appliquera jusqu'en 2027 reposera désormais sur le potentiel financier (PFIA).

Anne LEGRAND, commune de Montagne-Fayel, s'étonne que la CC2SO s'engage jusqu'en 2027 sans se poser la question de la montée en compétence des agents de la Communauté de communes. Elle demande si une étude est faite sur la possibilité d'avoir un service dédié au droit des sols au sein de la CC2SO.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité-accessibilité et de l'aménagement de l'espace, répond qu'en cas de congé (maladie ou maternité), le service pourrait se retrouver en difficulté, notamment lorsqu'un dossier urgent doit être instruit. Il serait donc nécessaire de doubler la compétence, ce qui ne garantirait toujours pas un service infaillible, alors que la mutualisation permet d'éviter de payer un service qui serait ponctuellement en sous-charge ou en surcharge de travail.

Anne LEGRAND, commune de Montagne-Fayel, observe que lorsque toutes les communes seront sous PLUi, le volume sera plus important et la question se posera.

Le Président répond que le sujet sera évoqué lors d'une prochaine commission.

Anne LEGRAND, commune de Montagne-Fayel, objecte que la présente convention porte sur la période 2022-2027.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité-accessibilité et de l'aménagement de l'espace, observe que la convention s'applique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Anne LEGRAND, commune de Montagne-Fayel, demande si les communes actuellement au RNU bénéficieront du service instructeur du pôle métropolitain à la place de la DDTM.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité-accessibilité et de l'aménagement de l'espace, répond par l'affirmative.

Le Président explique que ce sujet mérite réflexion.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité-accessibilité et de l'aménagement de l'espace, explique que la création d'un service communautaire supposerait des charges supplémentaires compensées par l'impôt.

Le Président estime que ce service serait compliqué à gérer politiquement.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-L'Abbaye, demande si un service interne à la CC2SO permettrait d'avoir une lecture plus souple des règles lorsque c'est nécessaire.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité-accessibilité et de l'aménagement de l'espace, répond qu'un service quel qu'il soit, à la CC2SO, à la DDTM ou au pôle métropolitain, serait aussi rigide et exigeant que nécessaire. Il convient de préserver les maires des recours contre d'éventuelles décisions irrégulières.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-L'Abbaye, demande si cette convention ne sera pas remise en cause avec l'adoption du PLUi en 2022.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité-accessibilité et de l'aménagement de l'espace, invite les élus à lire la convention et à voter pour sa signature.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, demande si les communes qui n'ont pas de permis de construire ou autres paieront cette convention.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité-accessibilité et de l'aménagement de l'espace, confirme qu'en vertu du potentiel financier agrégé certaines communes paieront plus, d'autres moins.

Pascal AUBREE, commune de Bussy-les-Poix, explique que de nombreuses petites communes n'ont pas la possibilité d'avoir des constructions neuves.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 60 voix POUR, 5 voix CONTRE (BOUBERT Claude, CABOS Thierry, LEGRAND Anne, MARSEILLE Frédéric, RIMBERT Patrick), 6 ABSTENTIONS (CHELLE-POIRET Sabine, de BEAUFORT Jean, PIETERS Jean-Pascal, DUCHAUSSOY Stéphane, MARTIN Christophe, VASSEUR Dany) et 2 non-participations au vote, APPROUVE les termes de la convention et AUTORISE son Président à revêtir de sa signature tous actes à intervenir.**

## **7. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

### **7.1. Engagement dans la démarche "Territoire engagé transition écologique"**

Albert NOBLESSE, vice-président en charge du PCAET, explique que la CC2SO a transféré au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois sa compétence d'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), échelle jugée plus pertinente pour l'élaboration de la stratégie de lutte contre le réchauffement climatique, d'adaptation aux changements qui en découlent et de lutte contre la pollution de l'air.

En février 2020, le pôle métropolitain a arrêté la stratégie de ce plan avec des objectifs chiffrés, les EPCI membres du pôle étant chargés de la définition et de la mise en œuvre d'un programme d'actions découlant de la stratégie. Pour atteindre les objectifs fixés, le pôle métropolitain demande aux EPCI de s'engager dans la démarche "territoire engagé transition énergétique".

Il s'agit d'un programme d'accompagnement et de reconnaissance des actions d'une collectivité en faveur de la transition écologique. Elle permet d'une part d'identifier des leviers d'actions adaptés au territoire, d'autre part de marquer la progression de la collectivité par une labellisation en plusieurs étapes.

L'engagement de la CC2SO dans cette démarche permettrait :

- de compléter le programme d'actions actuel par des actions adaptées aux caractéristiques de la communauté de communes et de contribuer à l'atteinte des objectifs du PCAET ;
- d'afficher l'engagement de la communauté de communes dans la lutte contre le réchauffement climatique grâce à la labellisation ;
- de bénéficier d'un accompagnement humain pour la définition et la mise en œuvre des actions, voire d'un accès plus facile à certains financements.

En effet et grâce à la signature d'un contrat d'objectifs territorial (COT) par le Pôle métropolitain et l'Agence de la transition écologique (ADEME), un prestataire intégralement financé par l'Agence pourra accompagner la CC2SO dans cette démarche (à hauteur d'une trentaine de jours sur 4 ans) ; en complément, un animateur du programme, également financé par l'ADEME, serait recruté par le Pôle métropolitain pour accompagner les EPCI.

Le Président invite le Conseil à se prononcer sur l'engagement de la Communauté de Communes sur cette démarche de "territoire engagé transition énergétique". Le PowerPoint de présentation est a été remis aux conseillers.

Il affirme que nombre d'actions de la CC2SO font partie du PCAET, ce qui permettra d'obtenir rapidement des subventions.

Albert NOBLESSE, vice-président en charge du PCAET, indique que le PCAET examine les travaux des commissions portant sur des engagements sur l'avenir pour s'assurer qu'ils entrent bien dans le PCAET.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité-accessibilité et de l'aménagement de l'espace, explique que le projet de territoire de la CC2SO pour les 15 prochaines années s'appuie sur les documents préexistants ou en cours de finalisation. Ce projet a été élaboré de manière collégiale, y compris avec la tenue d'un séminaire, mais il révèle toute la difficulté de prévoir l'avenir, comme le montre la survenue imprévue du COVID. Le PCAET est un document support du projet de territoire. Ce dernier vise à faire concourir l'ensemble des projets au même objectif. C'est le pôle métropolitain qui porte le PCAET pour l'ensemble des EPCI du grand Amiénois.

Le Président affirme que pour faire changer les mentalités il est indispensable que la CC2SO soit exemplaire.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 63 voix POUR, 1 voix CONTRE (QUEVAUVILLERS Louis), 2 ABSTENTIONS (CABOS Thierry, PORTOIS Nicolas) et 5 non-participations au vote, APPROUVE l'engagement de la CC2SO dans la démarche « Territoire engagé transition écologique » portant sur un programme d'accompagnement et de reconnaissance des actions d'une collectivité en faveur de la transition écologique.**

## **8. RESSOURCES HUMAINES**

### **8.1. Modification du tableau indicatif des emplois**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les créations d'emplois et modifications de durée de travail suivantes :

- **Ressources Humaines** : au 01/01/2022, suppression du poste de secrétaire de mairie (33,25/35<sup>e</sup>) et création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17h30)
- **Crèche les Frimousses** : Suppression du poste d'infirmier territorial en soins généraux à temps complet et création du poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- **Crèche Mozaïc** : création d'un poste d'adjoint technique à temps complet (pour exercer les fonctions de cuisinier).
- **Scolaire** : poste d'agent spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe : diminution de la durée hebdomadaire (de 27,50 à 25,14/35<sup>e</sup>).

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 69 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE les créations d'emplois et modifications de durée de travail mentionnées ci-dessous.**

### **8.2. Créations et suppressions de postes suite aux propositions d'avancements de grade au 1/12/2021.**

Le Président présente les créations et suppressions de postes envisagées.

<b>Poste actuel</b>	<b>Poste avancement de grade</b>	
Attaché	Attaché principal	1 poste

Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	4 postes
Adjoint animation principal 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint animation principal 1 <sup>e</sup> classe	1 poste
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe	3 postes

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 69 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE les créations et suppressions de postes au 01-12-2021 telles que mentionnées ci-dessus.**

### 8.3. Organisation du temps de travail

Le Président explique que l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6/08/2019 de transformation de la fonction publique met fin aux régimes dérogatoires et impose les 1 607 heures de travail par an. Les collectivités doivent délibérer sur l'organisation du temps de travail selon le modèle de délibération transmis préalablement aux délégués communautaires. Le Comité Technique consulté lors de sa séance du 25 novembre a émis un avis favorable à la majorité de ses membres.

Il invite le Conseil à se prononcer sur cette nouvelle organisation du temps de travail.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 64 voix POUR, 1 ABSTENTION (AUBREE Pascal) et 6 non-participations au vote, ADOPTE la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

### 8.4. Indemnités kilométriques

Le Président explique que le barème kilométrique servant de base au remboursement des frais de déplacement des agents n'a pas été revalorisé depuis mars 2019 alors que le prix des carburants a fortement augmenté. Il est proposé que la CC2SO établisse son barème de remboursement des frais kilométriques en prenant en compte l'évolution des prix des carburants depuis mars 2019 (10 % en moyenne) comme suit :

	jusque 2 000 km	2001 à 10 000 km	au-delà 10000 km
5 CV et moins	0,32 €	0,40 €	0,23 €
6 et 7 CV	0,41 €	0,51 €	0,30 €
8 CV et plus	0,45 €	0,55 €	0,32 €

Par ailleurs, la CC2SO a proposé de payer l'intégralité des heures supplémentaires des auxiliaires de vie. Elle a proposé de créer des groupes de travail avec des représentants par secteur, de façon à simplifier les échanges.

Le Président explique que les difficultés de recrutement prennent de l'ampleur, dans tous les secteurs. Les augmentations de salaire peuvent être une solution, à condition que l'État aille au bout de ses annonces.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 70 voix POUR et 1 non-participation au vote, FIXE les frais kilométriques comme ci-dessus mentionnés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

## 9. CULTURE

### 9.1. Week-end « Théâtre amateurs »

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, explique que ce festival met en valeur les amateurs du théâtre et qu'il vise à les mettre en contact avec des professionnels (metteur en scène, compagnies).

Suite à la première édition, il a été décidé d'organiser cette nouvelle édition à Airaines, les 5 et 6 février. La salle d'Airaines se prête très bien à cet événement et elle remercie la commune pour son accueil. Elle présente en séance les tarifs proposés :

- o Entrée : 5 € adulte, 4 € pour les moins de 12 ans (tarification qui demeurera valable tant qu'elle n'aura pas été rapportée).
- o Boissons : 1 € café/thé ; 1,5 € soft ; 2 € cidre/bière.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, explique que sa commune est très heureuse d'accueillir cet événement et il remercie Rose-France Delaire et la Communauté de communes.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 voix POUR et 2 non-participations au vote, FIXE la tarification du Week-End « Théâtre amateurs » ci-dessus mentionnée.**

## 10. PETITE ENFANCE

### 10.1. Convention partenariale relative à la gestion de la crèche Les Fripouilles (Essertaux) avec la Communauté de communes Avre Luce Noye.

James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, indique que la Communauté de communes Avre Luce Noye (CCALN) propose de modifier la convention partenariale relative à la gestion de la crèche Les Fripouilles (Essertaux). Cette convention existe depuis la reprise de la structure par la CC2SO au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La modification porte sur la participation financière de la CCALN. Celle-ci souhaite réduire sa part de 2,56 €/enfant/heure à 2,09 €/enfant/heure pour les enfants des familles relevant de son territoire.

Par ailleurs, la CCALN accepte la prise en charge de 50 % du montant des loyers (soit 7 000 €) ce qui n'était pas le cas jusqu'alors.

Sur la base des chiffres de fréquentation de l'année 2020 (8 812,5 heures) cela représente :

- Modalité actuelle : 22 560 €
- Modalités à venir : 25 418 €

Le Conseil est invité à valider ces propositions et à autoriser le Président à revêtir de sa signature les actes à intervenir.

Le Président explique que la CCALN souhaite harmoniser les tarifs, ce qui est favorable à la CC2SO.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le conseil communautaire unanime, après en avoir délibéré, par 69 voix POUR, 1 ABSTENTION (MISSIAEN Maryse) et 1 non-participation au vote APPROUVE les termes de la convention avec la CCALN et INVITE son Président à la revêtir de sa signature.**

## 11. PATRIMOINE

### 11.1. Acquisition de la villa des Fauvettes

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, érosion et GEMAPI, explique qu'il est proposé de procéder à l'acquisition de la villa des Fauvettes, ensemble immobilier constitué de la parcelle boisée cadastrée AE 308 d'une superficie de 4 430 m<sup>2</sup>, d'une maison de 300 m<sup>2</sup> de surface habitable et d'une habitation de 100 m<sup>2</sup> de surface habitable. Cet ensemble immobilier se trouve situé au droit du siège de la CC2SO. La propriété appartient au Syndicat Scolaire de Poix-de-Picardie.

La Communauté de Communes a effectué une proposition d'acquisition à raison de 50 000 € pour les immeubles (compte-tenu d'un coût important de travaux de remise en état), et de 50 000 € pour l'espace boisé, soit un total de 100 000 € auxquels s'ajoutent 12 000 € d'honoraires de l'Agence Immobilière.

Le Conseil communautaire est invité à autoriser son président à revêtir de sa signature l'acte d'acquisition à intervenir et à supporter les frais notariés liés à cette cession.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité, regrette que le syndicat scolaire ait été maintenu alors qu'il n'a plus de raison d'être. Le gain de cette opération permettra au syndicat de se liquider et aux communes de récupérer leurs cotisations. Il regrette que ce bien ne soit pas devenu communautaire. Il rappelle que l'extension du siège prévoit déjà un parking et il préconise l'élaboration d'un plan de déplacement des salariés de façon à réduire le nombre de places de parking nécessaires. Il constate que quelques agents arrivent par le train et la trottinette jusqu'au siège, ce qui économise des places de parking. Il estime que la CC2SO est déjà bien dotée en termes de parkings.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, érosion et GEMAPI, objecte que les nombreuses voitures garées à l'extérieur du siège posent un problème de sécurité.

Le Président explique que la dégradation du bâtiment est due à une décision de la Préfecture qui avait demandé que le bien reste dans le giron du SISCO.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, observe que cette dépense n'a pas de raison d'être.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, estime que peu de syndicats sont propriétaires de biens comme l'était le SISCO et qu'il est logique qu'il puisse vendre ce bien. Certes, il aurait fallu le faire plus tôt. Elle rappelle que le produit de la vente devait revenir au collège. Elle estime que cette acquisition est intéressante.

Le Président déplore le temps perdu, qui a alourdi les travaux nécessaires.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, rappelle qu'il s'est montré favorable à cette acquisition dès l'origine. Quant aux places de parking, il propose d'envisager le ramassage des employés par bus, qui serait favorable à l'environnement et générateur d'économies.

Le Président répond que ce ne serait pas simple car les employés de la CC2SO viennent de tout le territoire. Il estime que le covoiturage serait une bonne formule.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, objecte qu'il est plus simple de se montrer favorable au covoiturage que de le pratiquer.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

**Le conseil communautaire unanime, après en avoir délibéré, par 68 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (DUCHAUSOY Stéphane, STOTER Jean-Jacques) et 1 non-participation au vote, INVITE son Président à revêtir de sa signature l'acte d'acquisition à intervenir et à supporter les frais notariés liés à cette cession.**

## **11.2. Avenant au marché de Maîtrise d'œuvre portant extension de la maison de santé pluridisciplinaire de Molliens-Dreuil.**

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, érosion et GEMAPI, explique que la CAO réunie ce 6 décembre a validé l'avenant relatif au marché de Maîtrise d'œuvre portant sur l'extension de la MSP de Molliens-Dreuil visant à transformer le bureau existant du SAAD en cabinet spécialisé et à construire un nouveau bureau pour le SAAD. Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre avec l'Agence d'Architecture ZISSELER passe de 10 395 € à 13 692,88 € soit +31,73 % du montant du marché initial.

Il est proposé d'approuver cet avenant et d'autoriser votre Président à le revêtir de sa signature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 69 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (CABOS Thierry, DUBOS Philippe) APPROUVE l'avenant relatif au marché de Maîtrise d'œuvre portant sur l'extension de la MSP de Molliens-Dreuil visant à transformer le bureau existant du SAAD en cabinet spécialisé et à construire un nouveau bureau pour le SAAD.**

## **12. INFORMATION(S) DIVERSE(S)**

Le Président invite les élus à remonter à la CC2SO les besoins en matière de réhabilitation et de rénovation thermique des habitations dans le cadre du PIG.

## **13. QUESTION(S) DIVERSE(S)**

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité, souhaiterait que le service de transport à la demande soit encore plus utilisé, il invite donc les élus à en faire la promotion. Il les invite également à faire la promotion de l'opération Marché conclu : réservée aux personnes âgées de 60 ans et plus, elle permet à ces dernières d'être acheminées à l'un des 10 marchés hebdomadaires du territoire se situant à moins de 10 kms de leur domicile en effectuant une réservation la veille.

Le Président rappelle que la vaccination est réalisée sur le territoire dans différents centres et qu'il convient là aussi de le faire savoir.

**Le secrétaire de séance,**

**Michel CORDIER**



**Le Président,**

**Alain DESFOSSÉS**

